

# ASSECAA : VISION ET BILAN (3<sup>ème</sup> édition)

ASSOCIATION DES SENATS, SHOORA ET CONSEILS EQUIVALENTS D'AFRIQUE ET DU MONDE ARABE  
ASSOCIATION OF SENATES, SHOORA AND EQUIVALENT COUNCILS IN AFRICA AND THE ARAB WORLD

رابطة مجالس الشيوخ والشورى والمجالس المماثلة في إفريقيا والعالم العربي



*Aperçu des activités et des événements organisés par l'Association des Sénats, Shoura et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde Arabe au cours de la période 2014 -2017 et les rapports et les recommandations issues de ces réunions.*





## Table des matières

•Remerciement et appréciation.	4	•Document de travail : Aperçu sur l'Impact de la Corruption sur le Développement Économique en Afrique et dans le Monde Arabe.	47
•Avant-propos .	5	•Document de travail : Responsabilités des générations présentes pour l'assurance de la paix et de la sécurité des générations futures .	49
•Introduction .	8		
•Présidents de l' ASSECAA .	11	<b>Chapitre IV</b>	
•Direction du Secrétariat Général .	17	<b>Coopération économique</b>	<b>50</b>
•Personnel du Secrétariat Général.	18	•Document de travail : Intégration économique	51
		•Document de travail : Pertinence de l'Investissement en Afrique.	53
<b>Chapitre I : Activités et Réunions</b>	<b>19</b>	•Document de travail : Impact du Changement climatique sur le Développement économique .	54
•Premièrement : Réunions de concertation	20	•Document de travail : Développement durable	55
•6ème Réunion de concertation .	20	<b>Chapitre V</b>	
•7ème Réunion de concertation .	23	<b>•Paix et Résolution des Conflits</b>	<b>57</b>
•8ème Réunion de concertation .	25	•Document de travail : Leçons tirées des Conflits et les Mécanisme de Résolution de conflits.	58
•Deuxièmement : Réunions des Femmes Parlementaires .	27	•Document de travail : Changement climatique et l'Impératif sécuritaire .	60
•3ème Réunion de la Commission Exécutive des Femmes Parlementaires .	27	<b>Chapitre VI</b>	
•Réunion des Femmes Parlementaires au Caire.	30	<b>•Culture</b>	<b>63</b>
•Troisièmement : Réunions des Chambres de commerce et d'industrie.	32	•Avant-propos par le Secrétaire Général Adjoint .	64
•Forum des Législateurs et des Hommes d'Affaire.	32	•Document de travail : Rôle du Parlement dans la Consolidation de la Renaissance culturelle.	67
•Quatrièmement : Réunions du Conseil et Conférence de l' ASSECAA .	34	<b>Chapitre VII</b>	
•10ème Réunion du Conseil de l' ASSECAA et 9ème Conférence	35	<b>•Démocratie et Droits de l'homme</b>	<b>70</b>
		•Document de travail : Les organisations non gouvernementales (ONG) et les droits de l'homme.	72
<b>•Chapitre II</b>		<b>Chapitre VII</b>	
<b>Diplomatie parlementaire</b>	<b>37</b>	<b>•Réunions des Femmes Parlementaires en Afrique et dans le Monde Arabe.</b>	<b>73</b>
•Introduction	38	• Document de travail : La coopération afro-arabe en matière d'autonomisation des femmes.	74
•Sanctions Unilatérales imposées sur le Soudan	39		
•Pétition adressée de l' ASSECAA	41		
•Visite de la Commission chargée de l'étude des effets des sanctions unilatérales sur le Soudan à l' HCDH.	43		
•Visite d'une délégation de l' ASSECAA au Sénat du Kenya.	44		
<b>Chapitre III</b>			
<b>Bonne gouvernance et Lutte contre la corruption</b>	<b>45</b>		
•Concept de la Bonne gouvernance .	46		



## REMERCIEMENT ET APPRECIATION

Il m'est agréable de vous présenter, chers lecteurs, la troisième publication du livre de l'Association dénommé « l'ASSECAA : Vision et Bilan des réalisations », qui comprend un aperçu complet et détaillé des activités et événements menés par le Secrétariat Général de l'Association pour la période 2014-2017. Nous avons tenu, dans ce livre, à fournir des données et des informations relatives aux programmes et activités de l'Association susceptible d'attirer l'attention des lecteurs et de les inciter à lire le contenu du livre avec passion pour s'informer des objectifs et des réalisations de l'Association depuis sa création jusqu'à présent.

A cet égard, je tiens à exprimer mes sincères remerciements et ma profonde gratitude à tous ceux qui ont contribué à la préparation de cette oeuvre précieuse, en particulier le personnel du Secrétariat Général de l'Association, qui n'ont ménagé aucun effort pour recueillir, traduire et réviser les informations et les données y relatives. Plus particulièrement je remercie Mr. Anwar Al-Shoaybi qui a fait le plan du livre et assuré la traduction de la version arabe vers l'anglais, Mr. Abdel-Fattah Al-Mosbahi, qui a fait la traduction et la révision initiale en arabe, Mr. Redhwan Amer, qui a fait la rédaction et la traduction du livre vers le français, Mr. Jean-Paul Rwinginga, qui a fait la révision du livre en français et Mr. Ameen Al-Oqaida qui a fait la conception et la mise en page du livre en vue d'attirer l'attention des lecteurs et satisfaire leur curiosité.

Je voudrais également adresser mes remerciements et ma gratitude à Mr. Mohamed Mohamed Al-Tayeb, Secrétaire Général Adjoint de l'Association pour les affaires politiques, qui a fait la rédaction et la révision finale du livre

en arabe. Il a également supervisé la préparation de ce travail remarquable et suivi attentivement la préparation de ce livre jusqu'à son aboutissement. Je remercie également Mr. Nkemjika Egwim, Secrétaire Général Adjoint pour les affaires administratives et financières qui a fait la rédaction et la révision finale du livre dans sa version anglaise.

Nous n'oublions pas les efforts accomplis par le personnel du secrétariat représenté par Mlle Yasmin Al-Eryani et Mme Maryam Al-Zubair, qui se sont occupées du travail de la rédaction, de l'archivage et de la conservation des informations du livre et Mme Rehab Ishaq, qui a pris en charge les questions financières de l'impression et de la publication du livre compendium.

Enfin, je voudrais exprimer mes sincères remerciements et ma profonde gratitude à Son Excellence Monsieur Yalu Abete, Président de la Chambre de la Fédération de l'Ethiopie, ancien Président de l'Association et à Son Excellence Dr. Omar Suleiman Adam Wanis, Président du Conseil des Etats de la République du Soudan, actuel Président de l'Association pour les efforts considérables qu'ils ont accomplis afin d'aider le Secrétariat Général de l'Association à mener à bien les missions qui lui ont été confiées et atteindre ses objectifs nobles et ambitieux. Mes remerciements vont également aux Conseils membres qui n'ont pas hésité à fournir leur soutien et leur appui au Secrétariat Général et à toutes ses activités.

**Secrétaire Général de l'Association  
Abdulwasie Yusuf Ali**



## Avant-propos

La création d'une entité commune a constitué une réponse appropriée aux regroupements mondiaux et une opportunité adéquate pour le renforcement de la coopération afro-arabe. A noter que l'Afrique et le Monde Arabe sont caractérisés par des éléments communs, y compris l'histoire, la géographie et l'interaction sociale, culturelle et économique. Ces deux régions ont beaucoup de choses en commun ; le même combat, les mêmes défis, le même destin et les relations stratégiques. Une région dont les liens historiques et civilisationnels ont été forgés par les ancêtres au fil des siècles. Les arabes et les africains pensent qu'ils constituent une partie intégrante de l'histoire commune aussi bien dans le passé que dans le présent.

L'ASSECAA a accompli ses missions en prenant en compte les particularités de l'Afrique et du Monde Arabe par lesquelles elle a pu fixer ses propres objectifs. Elle s'efforce d'explorer les perspectives plus larges de coopération entre les nations des deux régions, y compris le renforcement dans les domaines du bicaméralisme, de la démocratie, de la bonne gouvernance, de l'autonomisation des femmes et de l'exploitation des ressources naturelles des deux régions à la lumière de la tendance mondiale actuelle favorable à l'établissement des regroupements régionaux.

La diplomatie dans son sens moderne ne se limite plus aux rapports entre les gouvernements des différents pays par le biais de leurs ambassades dispersés partout dans le monde, comme c'était le cas depuis

des décennies. Grâce au développement formidable des technologies de l'information, de la révolution de l'information, de l'expansion des libertés et de la démocratie, de nouvelles formes de la diplomatie sont apparues, complètement différentes de la forme traditionnelle de la diplomatie qu'on connaît pendant de longues périodes. Parmi ces nouvelles formes, il y a la diplomatie parlementaire. Ainsi, la diplomatie ne se limite plus aux gouvernements, mais de nouveaux acteurs de la diplomatie sont apparus, dont chacun exerce sa propre diplomatie dans le cadre de son rôle, ses missions et ses compétences particulières. Dans ce contexte, les parlements nationaux jouissent de leur propre diplomatie avec ce qu'on appelle «la diplomatie parlementaire».

La diplomatie parlementaire prend des formes diverses mais la plus importante est celle de la diplomatie pratiquée à travers les organisations et les associations parlementaires régionales et internationales. A cet égard, l'Association des Sénats, Shoura et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde Arabe (ASSECAA) constitue une précieuse opportunité pour la coopération parlementaire entre les conseils/sénats membres de l'Association, surtout lorsque les parlementaires de divers pays membres de l'Association se réunissent pour coordonner les positions communes sur de nombreuses questions qui préoccupent les deux régions ainsi que sur des questions internationales telles que la paix et la sécurité internationales.

Les chambres parlementaires jouent



un rôle majeur dans la protection des droits de l'homme et le renforcement de la démocratie parlementaire dans le monde entier et d'autres sujets au niveau régional et international. La coopération parlementaire joue un rôle important dans l'élargissement des horizons et des perspectives des parlementaires sur diverses questions à savoir; l'échange d'expérience parlementaire, l'évaluation des politiques et des législations adoptées par d'autres pays ainsi que l'efficacité de ces législations et la possibilité de les mettre en application dans leur propres pays.

La promotion d'une culture de la diplomatie parlementaire peut sérieusement contribuer à la réalisation des aspirations des peuples en raison de l'interdépendance croissante des nations et des peuples dans les différents domaines politique, économique, culturel et social. Ces chambres parlementaires peuvent également contribuer à surmonter les défis auxquels l'humanité est confrontée à cette époque. Dans ce sens, notre Association constitue un canal important pour la réactivation de la coopération parlementaire entre les mondes arabe et africain.

Il est important de coordonner les efforts entre la diplomatie traditionnelle (officielle) et la diplomatie parlementaire pour faire face aux menaces possibles et renforcer la coopération arabo-africaine sur tous les plans ; ce qui permettra à ces conseils de jouer un rôle majeur aux forums parlementaires régionaux et internationaux.

Pour atteindre ses propres objectifs, l'Association a établi de nouveaux mécanismes pour la mise en œuvre de ses diverses activités. Ce faisant, elle a tenu à faire face

aux changements rapides auxquels le monde est confronté, à contribuer efficacement à résoudre beaucoup de questions en suspens, en plus de l'exposition de ses visions visant à améliorer la coopération économique, le renforcement des droits de l'homme; contribuant ainsi à la résolution des conflits et à l'initiation de la coopération parlementaire et culturelle au sein des pays membres.

En 2005, le Conseil a résolu que les activités de l'ASSECAA, dont l'organisation d'un atelier pour les responsables administratifs des conseils/sénats membres de l'Association et le Programme de visite d'échange entre les conseils/sénats membres se mettent en place en vue de partager les expériences mutuelles de manière à créer la pensée commune pour aider ces chambres à comprendre l'environnement démocratique de chaque pays membre ainsi que les réalisations qui peuvent aboutir au développement de la coopération parlementaire entre ces conseils. En outre, l'atelier peut créer l'harmonie mutuelle et établir des liens qui permettent potentiellement aux membres de parvenir à un consensus régional sur la façon de traiter les questions internationales, de contribuer à la préservation des intérêts et des compétences communes, de résoudre les problèmes et de surmonter les défis auxquels font face certains pays et de fournir l'aide et l'assistance nécessaire aux nations en cas de besoin.

En conséquence, le Secrétariat Général de l'ASSECAA a proposé un programme de visites d'échange, qui a ensuite été entrepris par les conseils/sénats membres depuis 2006. Le programme est toujours en cours d'exécution.



Cette troisième édition du livre est intitulé: ASSECAA : Vision et Bilan des réalisations et constitue une publication annuelle du Secrétariat Général de l'Association. Ce livre sous forme de compendium met en exergue les activités et les programmes de l'Association qui ont été exécutés au cours de la période 2014-2017. A noter que ces activités et événements organisés au cours de la période précédente ont été inclus dans les deux dernières œuvres.

La présentation des réalisations de l'Association dans cette œuvre ne peut jamais inclure tous les détails du travail accompli et les activités de l'Association des Sénats, Choura et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde Arabe (ASSECAA). Cette brève présentation du livre ne vise pas à couvrir tous les détails de ce que l'Association a accompli jusqu'à présent car il faut toute une équipe pour couvrir toutes les activités de l'Association. Cette œuvre vise seulement à donner un aperçu des efforts de l'Association dans le cadre de la réalisation de ses objectifs.

La présentation des réalisations, des plans et des programmes de l'Association pour les années à venir renforce la confiance pour un futur prometteur de l'Association. L'Association joue un rôle actif et interactif avec ses objectifs fixés pour encourager, soutenir et promouvoir la coopération afro-arabe en faveur d'intérêts économiques communs des

deux régions. Elle vise à approfondir la coopération mutuelle sur le plan politique et social. L'Association contribue en coordination avec d'autres organisations régionales à assurer la stabilité, la sécurité et la paix. Elle vise la mise en place d'un bloc régional qui stimule un investissement et un développement durable au profit des peuples africains et arabes, avec des implications positives pour la paix et la sécurité internationales.

En conclusion, je voudrais exprimer mes sincères remerciements et ma profonde gratitude à tous ceux qui ont contribué à préparer cette œuvre et à l'enrichir avec des informations précieuses tout en remerciant la direction du Secrétariat Général de l'Association ainsi que tous les employés pour les efforts louables qu'ils ont faits pour produire ce livre.

Je profite de cette occasion pour inviter les conseils/sénats membres de l'Association à poursuivre leur soutien et leur appui à l'Association afin de réaliser ses nobles objectifs et de promouvoir la coopération afro-arabe pour l'intérêt commun de nos peuples d'Afrique et du Monde Arabe.

**Dr . Suliman Adam Wanis**  
**Président du Conseil des Etats du Soudan**  
**Président de l'Association**  
**(30 Mars 2016-20 Septembre 2017)**



## Introduction

L'Association s'est, depuis sa création en 2004, efforcée d'atteindre un certain nombre d'objectifs nobles pour lesquels elle a été créée, dont les plus importants sont notamment le renforcement de la coopération dans les domaines économique, politique, culturel et social entre l'Afrique et le Monde Arabe, la promotion d'une culture de respect des droits de l'homme, l'autonomisation économique, politique et sociale des femmes arabes et africaines et la participation effective dans la résolution des conflits dans la région. Pour atteindre ces objectifs, l'Association a mené plusieurs activités et événements par lesquels elle a tenu à agir au rythme des changements rapides à l'échelle mondiale et à apporter sa contribution sur de nombreuses questions cruciales qui préoccupent les pays et les peuples des deux régions arabe et africaine.

En général, l'Association a organisé neuf conférences et dix réunions annuelles depuis sa création. Ces conférences se tiennent généralement en présence des délégations des conseils membres, qui sont parfois conduites par les présidents des conseils/sénats ou leurs représentants, pour examiner les rapports présentés par le Conseil de l'Association, les activités et programmes menés par le Secrétariat Général de l'Association au cours de l'année dernière, ainsi que l'adoption par le Conseil de nouvelles activités qui seront menées par le Secrétariat Général de l'Association pour l'année suivante. De plus, au cours de ces activités, le budget annuel du Secrétariat Général de l'Association est examiné et approuvé ainsi que l'adoption d'un communiqué final de la Conférence de l'Association qui met en évidence les positions communes des délégations sur les sujets abordés, ainsi que les questions d'intérêt commun pour les peuples d'Afrique et du Monde Arabe.

Dans le but de favoriser une coopération parlementaire et culturelle efficace et fructueuse entre les pays des deux régions, l'Association a lancé

un programme de visites d'échange et d'expérience entre les conseils/sénats membres. C'est dans cette perspective qu'un certain nombre de conseils/sénats membres (chambres hautes) ont effectué des visites mutuelles avec d'autres conseils membres de l'Association. Ce programme vise donc à encourager les rencontres et visites mutuelles non officielles entre ces conseils, à renforcer la coopération mutuelle et à partager les expériences sur des questions politiques, économiques et sociales au niveau des pays arabes et africains. En outre, huit réunions de concertation ont également été organisées; ces rencontres constituent une occasion précieuse pour les conseils membres pour échanger les idées sur de nombreuses questions importantes et des sujets spécifiques liés au développement et aux questions d'ordre contemporain.

L'importance de ces réunions de concertation est généralement consolidée par des propositions faites par des scientifiques, des hommes d'Etat et des analystes politiques sur la consolidation du rôle de l'Association en vue d'apporter sa contribution à la réalisation du développement et du progrès en Afrique et dans le Monde Arabe.

Concernant le volet de la consolidation de la coopération économique et commerciale durable entre les pays des deux régions, l'Association a, jusqu'à présent, organisé quatre réunions des chambres de commerce et d'industrie d'Afrique et du Monde Arabe au Cap, en Afrique du Sud ; à Manama, la capitale du Royaume de Bahreïn à Rabat, la capitale marocaine et à Addis-Abeba, la capitale éthiopienne. Lors de ces réunions, il est débattu la possibilité d'exploiter les ressources naturelles prometteuses des pays d'Afrique et du Monde Arabe tout en identifiant les priorités économiques des pays des deux régions dans le but de réaliser une intégration économique réelle entre les pays des deux régions et d'encourager les investisseurs arabes à promouvoir des projets d'investissement en Afrique.



Concernant la question de l'autonomisation des femmes arabes et africaines, l'Association a organisé plusieurs réunions pour les femmes parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe au Nigeria, au Soudan et en Egypte au cours desquelles, des mécanismes d'autonomisation des femmes sur le plan politique, économique et social ont été évoqués dans le but de renforcer le rôle des femmes dans les domaines de prise de décisions et d'encourager leurs participations à toutes les initiatives politiques et sociales. Ces réunions visent également à encourager les femmes à assumer des hautes fonctions, tout en repérant les obstacles à leur participation effective à la vie politique.

Pour atteindre son objectif ambitieux qui est la promotion de la paix et la résolution des conflits en Afrique et dans le Monde Arabe, l'Association a organisé plusieurs réunions de la Commission pour la paix et la résolution des conflits mise en place à cet effet. Ces réunions ont été organisées par la République Fédérale du Nigeria, la République du Burundi et la République Fédérale Démocratique de l'Ethiopie. Ces réunions ont adopté des décisions importantes qui mettent l'accent sur la nécessité de résoudre les conflits affligeant les pays et les peuples des deux régions par le dialogue, les moyens pacifiques et des cadres juridiques qui sont conformes au droit international et humanitaire relatif à la résolution des conflits et des différends territoriaux et internationaux.

Dans le cadre des efforts entrepris par l'Association pour promouvoir une culture du respect des valeurs démocratiques et des droits de l'homme, l'Association a accordé une attention particulière à ces questions. Le Secrétariat Général a organisé un événement important dans la capitale yéménite, Sanaa, le 5 mai 2012, sous le thème "Journée de l'ASSECAA pour la Démocratie et les Droits de l'homme" à l'occasion du 8ème anniversaire de la création de l'ASSECAA.

Lors de cette activité qui a connu la participa-

tion d'un certain nombre de parlementaires, des responsables gouvernementaux, des hommes politiques yéménites ainsi que des diplomates arabes et étrangers, des documents de travail sur la démocratie et les droits de l'homme ont été présentés par des académiciens et des chercheurs de l'Université de Sanaa. L'Association a également continué de traiter les questions relatives aux droits de l'homme dans certains événements organisés par l'Association au cours de ces dernières années.

Les activités menées par l'Association depuis sa création jusqu'en 2014 ont largement été évoquées et élaborées dans les deux éditions précédentes du livre dénommé « ASSECAA: Vision et Bilan des réalisations », qui ont été imprimées et publiées par le Secrétariat Général de l'Association en 2013 et en 2014 alors que cette troisième édition est consacrée à donner un aperçu complet des activités et programmes organisés par le Secrétariat Général au cours de la période 2014-2017, ainsi que les sujets qui ne sont pas inclus dans les publications précédentes.

Le premier chapitre de ce livre compendium comprend un résumé des activités et des événements organisés au cours de cette période-là ainsi que les recommandations et résolutions issues de ces activités. Le deuxième chapitre aborde un certain nombre de sujets, y compris un court article rédigé par l'ancien Président du Conseil de la Shoura de la République du Yémen, feu Abdul Aziz Abdul Ghani, aussi ancien Président de l'ASSECAA (2004-2008). Dans cet article, il a été mis l'accent le rôle de l'Association dans la promotion de la diplomatie parlementaire en Afrique et dans le Monde Arabe. Ce même chapitre met également en exergue les efforts diplomatiques entrepris par l'Association pour contribuer à mettre fin aux sanctions unilatérales imposées au Soudan par les autorités américaines.

Le troisième chapitre est axé sur la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et le rôle



que l'Association peut jouer à cet effet. Il inclut également un résumé complet du document intitulé « Aperçu sur l'impact de la corruption sur le développement économique en Afrique et dans le Monde Arabe », qui a été présenté par le professeur Abdullah Hadhrami, de la faculté Hussein bin Abdullah II pour les études internationales de l'Université de Jordanie, lors de la réunion de concertation organisée par l'Association dans la capitale jordanienne, Amman en septembre 2014.

Le quatrième chapitre traite la question de la coopération économique entre l'Afrique et le Monde Arabe et comprend un résumé complet du document de travail intitulé « Intégration économique: le cas des pays arabes au Moyen-Orient et en Afrique » présenté par le professeur Maan Al Nsour, lors de la réunion de concertation organisée par l'Association en Jordanie en septembre 2014. Ce chapitre comprend également les remarques évoquées par les chefs de délégations participant au Forum des législateurs et des hommes d'affaires arabes et africains organisé par l'Association dans la capitale éthiopienne, Addis-Abeba en août 2015.

Le cinquième chapitre est consacré à la question de la paix et de la résolution des conflits en Afrique et dans le Monde Arabe ainsi que les efforts déployés par l'Association à cet effet. Il comprend également un résumé complet du document de travail intitulé « les leçons tirées des conflits en Syrie, en Irak, au Mali, en République centrafricaine, au Yémen et en Libye et les voies et moyens de s'en sortir » qui a été présenté par Professeur Sami Al-Khawaldeh, lors de la réunion de concertation de l'Association tenue en Jordanie en 2014. Ce chapitre inclut également un résumé du document de travail intitulé « Priorités face au changement climatique et à la sécurité au Moyen-Orient », présenté à la réunion de concertation de l'Association tenue en Ethiopie, les 26 et 27 novembre 2016 par le professeur Charles Wakiji de l'Institut pour les études sur la paix et la sécurité de l'Université d'Addis-Abeba.

Le sixième chapitre se focalise sur le thème de la renaissance culturelle arabo-africaine. Il inclut également un bref article sur le même sujet rédigé par le Secrétaire Général adjoint de l'Association pour les affaires administratives et financières, Mr. Nkemjika Egwim ainsi qu'un résumé du document de travail intitulé « Renaissance culturelle arabe: le rôle des parlements », présenté, lors de la réunion de concertation tenue à Bujumbura, la capitale de la République du Burundi en 2013, par le Professeur Louis Misago, de l'Université du Burundi. Le septième chapitre traite le thème de la démocratie et des droits de l'homme et comprend un résumé du document intitulé « Les ONG et les droits de l'homme » présenté par Mr. Baligh Almkhlafi, lors de la célébration de la Journée de l'Association Pour la Démocratie et les Droits de l'homme organisée par l'Association à Sanaa en mai 2012.

Le huitième chapitre est consacré pour les réunions des femmes parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe, ainsi qu'un résumé du document de travail intitulé « Coopération afro-arabe dans le domaine de l'autonomisation des femmes », présenté lors de la Réunion des femmes parlementaires tenue au Caire en février 2015.

Enfin, je voudrais souligner que les informations que nous avons recueillies dans ce livre sous forme de compendium n'est qu'une infime partie des activités réalisées, surtout si l'on tient compte des grands efforts déployés par notre jeune Association afin de parvenir à une coopération constructive et durable entre l'Afrique et le Monde Arabe. Je suis sûr et certain que cet ouvrage contribuera à enrichir la connaissance du lecteur et à satisfaire sa curiosité par rapport au parcours et aux réalisations de l'Association.

**Mohammed Mohammed Al-Tayeb**  
**Secrétaire Général Adjoint**  
**pour les affaires politiques**  
**et culturelles**



### Présidence rotative de l'ASSECAA

Plusieurs présidents des conseils/sénats ont déjà accédé à la présidence rotative de l'ASSECAA depuis sa création en 2004. Voici le portrait des présidents de l'Association:

*S.E. Omar Suleiman Adam,  
Président du Conseil des États  
de la République du Soudan  
Président actuel de l'ASSECAA (2016)*



#### **-Baccalauréat en éducation**

- Baccalauréat dans les sciences de l'éducation (mathématiques - physique) en 1973
- Maîtrise en Etudes sur la Paix et les Conflits, Université du Soudan en 2009.
- Docteur en Etudes sur la Paix et les Conflits, Université du Soudan en 2013.

Fonctions exécutives :

- Ministre d'Etat au Kordofan (1991-1994).

- Ministre d'Etat dans l'État du Darfour occidental (1994-1995).
- Ministre d'Etat au gouvernement fédéral (1996-2000).
- Ministre d'Etat au gouvernement central (2004 – 2007).
- Gouverneur de l'Etat du Sud-Kordofan (2007-2009).

Fonctions parlementaires:

- Sénateur représentant la circonscription électorale de Lakawa au Conseil national (1996 – 2000).
- Sénateur représentant la circonscription électorale de Lakawa au Conseil national (2005-2007).
- Membre du Conseil des Etats du Soudan (2011-2015).
- Membre du Comité d'experts établi par le Haut-Commissariat chargé de la rédaction du rapport sur la situation et les besoins au Darfour après la mise en œuvre de l'Accord de Doha pour la paix pour le Darfour (2012-2013).
- Membre du Conseil consultatif du ministre des Affaires étrangères du Soudan (2013-2015).
- Président actuel du Conseil des États de la République du Soudan.



*S.E. Ato Yalew Abate,  
Président de la Chambre de la Fédération de la République démocratique fédérale d'Éthiopie, ancien  
Président de l'ASSECAA (2015).*



Informations personnelles :

Nom : Yalew Abate Reta

Date de la naissance : 31 Janvier 1960

Lieu de la naissance : Wollo

État civil : Marié

Nationalité : Ethiopian

Formation :

•Titulaire d'un master en Administration des affaires de 2003 à 2007, dans une Ecole de gestion de Londres, formation d'été à distance.

•Titulaire d'une licence en sociologie appliquée de 1984 à 1987 de l'université d'Addis-Abeba

Expérience professionnelle :

•Président de la Chambre de la Fédération de l'Ethiopie du 5 octobre 2015 jusqu'à présent.

•Président du Conseil législatif de l'Etat d'Amhara pour la période 2010- 2015.

•Chef du Bureau pour le travail et l'urbanisation de l'Etat d'Amhara pour la période 2010- 2015.

• Chef du Bureau pour la jeunesse, le sport et la culture de l'Etat d'Amhara pour la période 2002- 2006.

•Chef de la Division sociale à la commission exécutive régionale de l'Etat d'Amhara pour la période 1996- 2002.

•Chef de département et expert dans plusieurs organes gouvernementaux.

•Ancien Président de l'ASSECAA (2015).

Compétence linguistique

•Amharique et anglais.



*S.E. Kassa Teklebrhan Gebrehiwot:  
ancien Président de la Chambre de la  
Fédération de la République démocratique  
fédérale d'Éthiopie, ancien  
Président de l'ASSECAA (2014)*



Diplômes obtenus : - Master en Leadership organisationnel obtenu à l'Université du Pacifique d'Azusa, CA, Etats-Unis (mai 2006).

-Licence en sciences économiques obtenu à l'Université Ethiopienne de la fonction publique (août 2002).

Expérience en Leadership:

-Président de la Chambre de la Fédération de la République Fédérale Démocratique de l'Ethiopie;

- Chef de Bureau de l'Etat Régional d'Amhara de la République Fédérale Démocratique de l'Ethiopie;

- Chef de Bureau Commerce et Industrie (septembre 2007- septembre 2010);

- Chef de Bureau Administration et Sécurité (septembre 2006- sept 2007 et sept 2002- avril 2005);

-Chef de Bureau Agriculture et Développement rural (avril- septembre 2005) ;

-Chef de Bureau Relations publiques et Mobilisation des masses (avril 1993- octobre 1998).

- L'adjoint au Commandant en Chef de la Défense nationale au Gouvernement éthiopien de transition (mai 1991- avril 1993).

Expériences professionnelles dans de hautes fonctions:

-Président du Conseil d'administration de l'Université d'Addis-Abeba (depuis 2012),

-Président de l'Organisation pour le Développement de la Région d'Amhara (depuis 2009),

-Président de l'ASSECAA 2014,

-Président de la Commission Permanente en charge de la répartition des revenus et des subsides à la Chambre de la Fédération de l'Ethiopie,

-Membre de la Commission mixte de délimitation des frontières entre l'Ethiopie et le Soudan (3 ans),

-Membre du Conseil d'administration de l'Université de Gondar,

-Membre du Bureau politique et du Comité central du Parti au pouvoir, le Front Démocratique Révolutionnaire du Peuple éthiopien depuis plus de 15 ans.

-Membre du Conseil National de Sécurité (3 ans),

-Membre de l'Organisation pour le Développement local (plus de 14 ans),

-Initiateur du Comité interrégional sur le Développement, la Bonne gouvernance et la Gestion des conflits au sein des Etats voisins,

-Coordonateur du Programme de la Réforme du Système Judiciaire

Autres centres d'intérêt :

- Participation et commandement de la lutte armée pour renverser le régime militaire du Derg pour 9 ans.

- Lauréat du Prix, Etudiant international de l'année à l'Université « Azusa Pacific University ».



*Son Excellence Ali bin Saleh AlSaleh, Président du Conseil Shura du Bahreïn, ancien Président de l’ASSECAA (2013):*



- Détenteur d’une licence en commerce de la faculté de commerce de l’Université Aïn Shams.
- Membre du Conseil Constitutionnel en 1973.
- Membre du Conseil National pour la période 1973-1975.
- Vice-président de la Chambre de commerce et d’industrie du Bahreïn.
- Membre du Conseil Suprême du Développement économique, le 11 juin 2000.
- Membre du Conseil d’administration de l’Université de Bahreïn.
- 2<sup>ème</sup> Vice-président du Conseil Shura pour la première session du Conseil 1993.
- Ministre du Commerce et d’Industrie pour la période 1995-2004.
- Président du Conseil d’administration de la Bourse de Bahreïn pour la période 1995-2004.

• Ministre de l’Agriculture et des Affaires municipales pour la période 2005-2006.

• Président du Conseil Shura pour la législature comptant du 15 décembre 2006 au 14 décembre 2010.

• Président de l’Association des Sé-nats, Shoura et Conseils Equivalents d’Afrique et du Monde Arabe pour l’année 2013.

*Son Excellence Honorable Gabriel NTISEZERANA, ancien Président du Sénat du Burundi, ancien Président de l’ASSECAA (2010):*



Economiste de formation et Homme politique burundais, l’Honorable Gabriel Ntisezerana ancien Président de l’Association de mars 2012 à mai 2013. Il a déjà assumé les fonctions de deuxième Vice-président de la République du Burundi en charge des questions économiques et sociales du 12 février 2007 au 28 août 2010. Depuis août 2010, il est Président du Sénat du Burundi.



*Son Excellence Vénérable Rose Francine Rogombé, ancien Présidente du Sénat de la République gabonaise ,ancien Président de l'ASSECAA (2011):*



Son Excellence Madame Rose Francine Rogombé est Présidente du Sénat de la République Gabonaise et fut Président de l'ASSECAA de février 2011 à mars 2012. D'ethnie Galoas, madame Rogombé est née à Lambaréné, ville située à 250 km au sud-est de Libreville. Elle est diplômée en droit à l'Université de Nancy en France. Elle a aussi obtenu un diplôme en théologie en 2007. Elle fut conseillère municipale en avril 2008 et sénatrice du 1er arrondissement de Lambaréné, chef-lieu du Moyen Ogooué depuis le 1janvier 2009. Elle est aussi entrée au Gouvernement en tant que Secrétaire d'Etat à la Promotion de la Femme. Le 16 février 2009, elle est élue Présidente du Sénat de la République Gabonaise et va assurer l'intérim de la présidence de la République Gabonaise le 10 juin 2009, à la suite du décès de Feu Son Excellence Omar Bongo Ondimba. Elle a occupé ce poste jusqu'au 16 octobre 2009, date à laquelle le nouveau Président élu, Son Excellence Monsieur Ali Bongo Ondimba accéda à la magistrature suprême. Elle assume les fonctions de Président de l'ASSECAA en février 2011.

*Dr. Mohammed Cheikh Biadillah, ancien Président de la Chambre des Conseillers du Royaume du Maroc , ancien Président de l'ASSECAA (2010):*



Né à Samara au Maroc en 1949, Mohamed Cheikh Biadillah a obtenu son doctorat en médecine en 1979 et a travaillé durant la même année comme médecin à l'hôpital Ibn Rushd de Casablanca. Il a aussi été Professeur et chercheur en médecine interne à la Faculté de médecine de Casablanca en 1987. Sur le plan politique, le Dr Mohammed Biadillah a été élu Député représentant la ville de Smara en 1977 et a été réélu en 1984. Il dirigea la Commission de la Chambre des conseillers pour les affaires étrangères, la coopération, la défense nationale et les territoires occupés. Il a aussi été élu Président de la Commission d'Equipeement (Travaux Publics, Transport, Postes et Télécommunication). Il est entré au Gouvernement comme Ministre de la Santé de 2002 à 2007. En 2010, il assumait les fonctions de Président de l'ASSECAA.



*Son Excellence Ali Yahya Abdullah, ancien Président du Conseil des États du Soudan, ancien Président de l'ASSECAA (2009).*



*Feu Son Excellence Abdul Aziz Abdul Ghani, ancien Président du Conseil Shura de la République du Yémen et ancien Président de l'Association (2004-2008).*



Né à Al-Junainah au Soudan, en 1951, Ali Yahya Abdullah est diplômée en droit à l'Université Islamique d'Um Durman. Il a occupé les fonctions suivantes:

- Président de la Cour d'Appel dans la Région du Darfour Ouest;
- Procureur de la Région du Darfour Ouest en 1995;
- Membre de la Cour constitutionnelle en 1998;
- Membre de la Commission Darfour pour le dialogue;
- Président de l'ASSECAA en 2009.

Né à Taiz (Haifan) au Yémen, en juillet 1939, feu Abdul Aziz Abdul Ghani était titulaire d'une maîtrise en sciences économiques, obtenue à l'Université de Colorado en 1964 et d'un doctorat en économie obtenu en 1978 dans la même Université. Il a occupé les fonctions suivantes:

- Premier Ministre de l'ancienne République arabe du Yémen (Yémen du Nord) de 1983 à 1990;
- Membre du Conseil présidentiel en 1990;
- Secrétaire Général Adjoint du Congrès Général du Peuple (Parti au pouvoir) de 1990 à 1995;
- Membre du Conseil consultatif de la Banque Mondiale de 1993 à 1997;
- Premier Ministre du Yémen de 1994 à 1997;
- Président du Conseil consultatif en 1997;
- Président du Conseil Shura du Yémen de 2001 à 2011;
- Président de l'ASSECAA de 2004 à 2008.



Direction du Secrétariat Général de l'ASSECAA



*M. Abdulwasie Yusuf Ali  
Secrétaire Général  
(originaire de la République Fédérale  
Démocratique de l'Ethiopie)*



*M. Egwim Nkemjika  
Secrétaire Général Adjoint pour  
les affaires administratives  
et financières  
(originaire de la République  
Fédérale du Nigeria)*



*M. Mohammed M. Al-Tayeb  
Secrétaire Général Adjoint  
pour les affaires politiques  
et culturelles  
(originaire de la République du  
Yémen)*



PERSONNEL DU SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSECAA



*Abdul-fattah  
Al-Mosbahi  
Chef de la Section  
Démocratie  
et Droits de l'homme*



*Radhwan Amer  
Chef de la Section  
des affaires  
économiques*



*Rehab Ishaq  
Directrice  
des affaires  
financières*



*Anwar Al-Shoaybi  
Directeur des affaires  
culturelles et sociales  
(en charge du Bureau)*



*Mariam Al-Zubair  
Secrétaire bilingue*



*Yasmien Al-Eryani  
Secrétaire bilingue*



*Ameen Al-Oqaida  
Bibliothécaire  
et Informaticien*



*Jean Paul Rwinginga  
Chef de la Section  
Paix et Résolution  
des conflits les affaires  
des femmes parlementaires*



*Mohammed Abdo  
Agent de service*



*Rawad Alasbhi  
Agent de service*

# Chapitre I

*Aperçu des conclusions des réunions de concertation, des réunions des femmes parlementaires, des réunions de chambres de commerce et d'industrie et des réunions du Conseil de l'ASSECAA.*





## Chapitre I

*Aperçu des conclusions des réunions de concertation, des réunions des femmes parlementaires, des réunions de chambres de commerce et d'industrie et des réunions du Conseil de l'ASSECAA.*

### I. Réunions de concertation

Ces réunions de concertation servent de tribune aux présidents des conseils/ sénats membres, aux personnalités scientifiques et aux analystes des politiques publiques, pour l'échange d'idées et de points de vue sur une série de questions relatives aux responsabilités de l'Association. Elles constituent l'une des priorités de la diplomatie parlementaire confiée à l'Association. Deux réunions en ce sens ont déjà été tenues au cours de la période 2014- 2017; l'une dans la capitale jordanienne, Amman en 2014 et l'autre dans la capitale éthiopienne, Addis-Abeba en 2017. Elles constituent une occasion opportune pour délibérer sur des questions de coopération commune entre les pays membres de l'Association.

### VI<sup>ème</sup> Réunion de concertation de l'Association des Sénats, Shoura et Conseils Equivalents de l'Afrique et du Monde Arabe, Amman, Royaume hachémite de Jordanie, 24 et 25 septembre 2014

A l'aimable invitation du Conseil Al Ayan (Sénat) du Royaume Hachémite de Jordanie, la sixième réunion de concertation de l'Association des Sénats, Shoura et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde Arabe (ASSECAA) s'est tenue à Amman, la Capitale du Royaume de Jordanie, les 24 et 25 septembre 2014. Le thème central retenu pour la réunion :

“le Rôle des parlements dans la lutte contre la corruption, les conflits et la promotion de l'intégration régionale”, a attiré les participants des conseils/sénats membres, les hauts cadres du Royaume de Jordanie, les représentants des missions diplomatiques accréditées en Jordanie et d'autres organisations régionales sans oublier les membres de la presse écrite, audiovisuelle et du milieu universitaire.





### Résolutions et recommandations:

1. Les participants reconnaissent que la corruption est un sérieux problème qui entrave le progrès, le développement, la justice et l'application de la loi dans un pays donné; s'exposant ainsi aux risques des troubles sociaux, à l'extrémisme, à la haine et à la subversion ;
2. Les participants demandent aux parlements de combattre la corruption en adoptant des lois et règlements qui contribuent à la préservation des droits de l'État et du citoyen, à la lutte efficace contre le pillage des fonds publics ;
3. Les participants observent que le ren-

4. Les participants réaffirment leur foi dans la promotion et le respect de la bonne gouvernance qui doit transparaître dans les actions et les comportements des responsables administratifs des différentes institutions gouvernementales ;
5. Ils reconnaissent que la propagation de la pauvreté, le chômage, l'injustice et le sous-développement sont les principaux facteurs des conflits et des guerres ;
6. Les participants reconnaissent l'importance du rôle joué par les jeunes dans la conception d'un avenir meilleur pour leurs



forcement des organes de contrôle est l'un des instruments efficaces de lutte contre la corruption, y compris ceux des parlements et des organes judiciaires; Il est aussi demandé aux parlements d'adopter les principes de transparence en révélant les cas de corruption majeure et en encourageant les organes de la presse et d'opinion publique à s'impli-

nations et recommandent que dans les prochaines réunions, le Secrétariat Général de l'ASSECAA mette l'accent sur les questions des femmes et de la jeunesse ainsi que sur leur rôle dans la promotion du développement et de la croissance économique au sein de leurs pays.

7. Les participants réaffirment que le dialogue est l'unique moyen à privilé-



gier pour résoudre les conflits internes et prévenir les interventions régionales et internationales ;

8. L'acceptation de l'autre et la reconnaissance de la diversité culturelle sont au cœur des valeurs qui doivent être renforcés en vue de prévenir les conflits qui sont à l'origine des guerres et des confrontations destructives;

9. Les participants appellent à la promotion de la volonté politique qui est une condition préalable pour trouver des solutions acceptables par toutes les factions rivales et un facteur essentiel pour la réussite des efforts de résolution des conflits ainsi que la prévention des conflits sectaires ;

10. Les participants sont conscients que la tendance à la procrastination pour répondre et trouver des solutions justes à plusieurs défis, a suscité des découragements et des frustrations qui contribuent à la propagation du terrorisme et de l'extrémisme. Par conséquent, ils lancent un appel à la communauté internationale à s'impliquer davantage pour trouver des solutions justes à la question palestinienne; et à l'État d'Israël, de se conformer aux résolutions internationales ;

11. Les participants soulignent l'importance d'établir un bloc économique de l'espace afro-arabe qui répond aux aspirations des peuples arabes et africains pour la promotion de la croissance socio-économique par l'exploitation effective des ressources naturelles abondantes disponibles en Afrique et dans le Monde Arabe. Ils encouragent tout effort visant la réalisation de ce projet à travers les accords régionaux et bilatéraux entre autres ;

12. La 6ème Réunion de concertation soutient la demande des délégations soudanaise et zimbabwéenne relative à la levée des sanctions économiques imposées à leurs pays respectifs et appelle les Nations Unies à souscrire à cette demande;



13. Les participants soutiennent la proposition du Royaume de Bahreïn relative à la création d'une Commission des droits de l'homme au sein de l'Association compte tenu de la pertinence de la question des droits de l'homme dans les différents aspects de la vie contemporaine. A cet égard, le Bahreïn s'est porté volontaire dans l'élaboration des missions et responsabilités de ladite commission. En conséquence, les participants souscrivent en principe à cette proposition et expriment leurs remerciements au Royaume de Bahreïn pour cette idée. En outre, ils mandatent le Secrétariat Général de faire le suivi de la question avec le Royaume de Bahreïn et de présenter les conclusions y relatives à la prochaine réunion de l'ASSECAA ;

14. Enfin, les participants expriment leur immense gratitude au Royaume hachémite de Jordanie pour son esprit huma-



nitaires concernant l'accueil des réfugiés syriens; exhortant la communauté internationale à fournir une assistance conséquente à la Jordanie pour lui permettre de répondre aux exigences de cette initiative humanitaire.

### 7<sup>ème</sup> Réunion de concertation de l'Association des Sénats, Shoura et Conseils Équivalents d'Afrique et du Monde Arabe, Addis-Abeba, Éthiopie, les 26 et 27 novembre 2016.

Dans la poursuite des missions qui ont été confiées au Secrétariat Général de l'Association des Sénats, Shoura et Conseils Équivalents d'Afrique et du Monde Arabe par la Conférence générale de l'Association ainsi que les activités approuvées annuellement par le Conseil de l'Association, le Secrétariat Général a organisé la 7<sup>ème</sup> Réunion de

gements climatiques dans les régions d'Afrique et du Monde Arabe.”

### Conclusions et recommandations:

1- Les délégués s'engagent à mettre la question du changement climatique à l'ordre du jour des priorités de leurs institutions législatives et exécutives de manière à permettre les gouvernements et leurs divers services de répondre aux exigences de la lutte contre le changement climatique et les dangers qui en découlent, ainsi que leurs obligations nationales sur ce phénomène.

2- Les participants soulignent l'importance de la coordination afro-arabe pour contrer cette crise inévitable et coordonner les efforts nationaux et internationaux de lutte contre le changement climatique tels qu'énoncés dans l'Accord de Paris de décembre 2015 sur le changement cli-



concertation de l'Association, à Addis-Abeba, la Capitale éthiopienne, les 26 et 27 novembre 2016.

Le thème de la Réunion de concertation pour l'année 2016 est “Le Rôle des parlementaires dans la lutte contre les chan-

matique et dans la mise en œuvre de ses dispositions.

3- Les participants appellent les pays riches et industriels à respecter les obligations énoncées dans l'Accord de Paris sur le changement climatique notamment:



- l'utilisation des énergies renouvelables dans les délais prévus par l'Accord de Paris de 2015.
- l'allocation des fonds annuels de 100 milliards de dollars à partir de 2020 pour que les pays pauvres répondent aux exigences de l'utilisation des énergies renouvelables alternatives.
- La compensation des pays, en particulier les pays arabes et africains touchés par les effets du changement climatique causés par les pays riches et industrialisés.

des programmes d'éducation et de sensibilisation pour tous les âges et à tous les segments de la société, sur les questions environnementales et des solutions adéquates y relatives.

6- Les participants demandent aux gouvernements et aux parlements arabes et africains d'œuvrer sérieusement à la réduction des effets du changement climatique et de la hausse des températures.

7- Les participants soulignent également l'importance du rôle des femmes dans les questions environnementales et cli-



4- Les participants soulignent l'importance d'adopter une législation nationale par les États arabes et africains sur la base des données disponibles et des débats sur le changement climatique ainsi que des recommandations pour le remplacement des combustibles fossiles par des énergies respectueuses de l'environnement.

5- Les participants soulignent le rôle du pouvoir législatif en collaboration avec le pouvoir exécutif dans l'élaboration

matiques compte tenu que les femmes sont parmi les plus vulnérables aux effets du changement climatique.

8- Les participants réaffirment leur attachement aux principes du droit international qui interdisent de porter atteinte à l'indépendance et à la souveraineté des États sur leur territoire et de s'ingérer dans leurs affaires politiques et économiques. Dans ce contexte, les participants condamnent l'adoption par le Congrès américain, du



projet de loi baptisé JASTA, “ Justice contre les sponsors du terrorisme ”.



9-Les participants exigent également la levée des sanctions imposées à la fois au Soudan, au Burundi et au Zimbabwe ainsi que d'autres pays africains et arabes.

### 8<sup>ème</sup> Réunion de concertation de l'Association des Sénats, Shoura et Conseils Equivalents de l'Afrique et du Monde Arabe (ASSECAA), 20-21 mai 2017, Addis-Abeba, Ethiopie

En réponse à l'aimable invitation de la Chambre de la Fédération de la République fédérale démocratique de l'Ethiopie et du Secrétariat Général de l'Association des Sénats, Shoura et Conseils Equivalents de l'Afrique et du Monde Arabe (ASSECAA), il s'est tenu la huitième Réunion de concertation de l'ASSECAA à Addis-Abeba, en République Fédérale Démocratique de l'Ethiopie, les 20 et 21 mai 2017.

Cet événement marque une tradition louable, qui a été adoptée par l'ASSECAA depuis sa création. Au cours de ces réunions, une série de sujets d'une grande importance pour les conseils/ sénats membres sont pleinement au cœur

des débats afin que les membres puissent prendre des décisions qui contribuent énormément à stimuler les efforts déployés par les pays arabes et africains dans leurs actions en vue de réaliser le développement et de rattraper les civilisations contemporaines.

Etaient présents à cette réunion, les membres des conseils/sénats de l'association.

### Après deux jours de discussion approfondie sur les sujets susmentionnés, les participants sont parvenus aux recommandations suivantes :

1. Les participants soulignent l'importance de la bonne gouvernance comme l'engagement d'une action commune à la fois, des institutions de l'Etat, de la société civile et de la population.
2. Aux chambres parlementaires ; établir des priorités dans la mise en place des dispositifs de la bonne gouvernance en vue d'éviter les conflits et les différends internes et d'autres formes de sous-développement et ainsi, contribuer à la réalisation du progrès et du développement dans les deux régions.
3. Compte tenu de leur responsabilité dans le contrôle de l'action du pouvoir exécutif, les chambres législatives doivent s'assurer que les services publics sont garantis pour tous les citoyens par les organes du pouvoir exécutif.
4. Les chambres législatives doivent promouvoir les principes de bonne gouvernance à travers l'organisation d'ateliers, de séminaires et des conférences de sensibilisation sur le sujet.



5. Les participants soulignent l'importance de la mise en application effective de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dont l'objectif est d'assurer une bonne qualité de vie aux générations futures.

9. Au Secrétariat Général de l'Association; étudier l'idée de mettre en place une commission spécialisée dans le cadre de la structure de l'Association sous le nom de « Commission des sciences et de la technologie » qui



6. Les participants soulignent l'importance de la mise en application de la Déclaration Universelle sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures adoptée par l'UNESCO en 1997.

7. Les participants soulignent l'importance d'inclure le contenu des déclarations universelles dans leurs législations nationales.

8. Les participants réaffirment l'importance d'accorder une attention particulière aux générations futures et que la réussite actuelle des sociétés ou communautés dépende de leurs préoccupations des générations futures.

aura la responsabilité de mener des recherches scientifiques sur les moyens contemporains de réaliser la renaissance économique et l'introduction de méthodes scientifiques et industrielles dans les manuels universitaires et dans les programmes des écoles secondaires.

10. Parmi les fonctions de ladite commission, il y aura la recherche des meilleurs moyens d'exploiter les ressources naturelles et de l'héritage culturel disponible en Afrique et dans le Monde Arabe en vue de réaliser un développement économique en Afrique et dans le Monde Arabe.

11. Les participants réaffirment que la stabilité politique et sociale dans chaque



pays constitue un point de départ pour parvenir à un développement et pour exploiter le potentiel des nations et des peuples des deux régions au cours du processus de développement durable.

12. Les participants soulignent l'importance de choisir des thèmes relatifs au renforcement du développement, au progrès économique et au maintien de la paix et de mener de nouvelles études et de recherches lors des prochaines réunions de l'Association.

13. Les participants soulignent l'importance et la nécessité de soutenir la cohésion afro-arabe et de consolider leurs relations à travers l'ASSECAA et d'autres institutions.

## II. Réunions des femmes parlementaires

Dans la poursuite de son objectif de l'autonomisation des femmes, l'ASSECAA a organisé plusieurs rencontres des femmes parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe. Ces événements qui impliquent des femmes parlementaires des conseils membres et non membres font l'objet de débats sur la question de la promotion et de l'encouragement de l'éducation des femmes pour aider à améliorer les compétences et les expériences des femmes afin de leur permettre la participation active au développement national. Les participants ont souligné l'importance de l'adoption des lois sur l'égalité entre les sexes, en encourageant la participation des femmes à la vie politique, le renforcement du rôle des femmes leaders dans la prise de décisions au niveau législatif, la réalisation du développement socio-économique et

la contribution à l'établissement de la paix et de la sécurité en Afrique et dans le Monde Arabe.

Dans ce sens, l'Association a organisé deux réunions importantes des femmes parlementaires au cours de la période 2014 - 2017 à Khartoum au Soudan et au Caire en Egypte. Des recommandations et résolutions importantes ont été formulées durant ces réunions.

### 3<sup>ème</sup> Réunion de la commission exécutive des femmes parlementaires, le 8 février 2014 , au Conseil des Etats, Khartoum.

Dans le cadre des efforts entrepris par les femmes parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe en vue de réaliser le développement dans tous les domaines sociaux, économiques, politiques et culturels, tout leur potentiel intellectuel et mental a été mobilisé à cette fin.

Ainsi, sous les auspices du Dr. Ambale Abdallah Al-Ajab, Président du Conseil des Etats du Soudan, il s'est tenu la 3<sup>ème</sup> Réunion de la Commission exécutive des Femmes Parlementaires de l'Association des Sénats, Shoura et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde Arabe à Khartoum, dimanche, le 9 février 2014.

Ont pris part aux travaux de cet événement, les délégations des pays suivants ; la République du Soudan, la République Gabonaise, la République du Yémen, le Royaume du Bahreïn et le Royaume du Maroc en plus de Son Excellence Mr. Abdulwasie Yusuf Ali, le Secrétaire Général de l'Association, l'Honorable



Mr. Tamer Soliman, Représentant de la Ligue des Etats Arabes, aussi bien que la participation de certains parlementaires, des diplomates et des représentants des organisations de la société civile.

Ensuite, la Commission Exécutive des femmes Parlementaires de l'Association des Sénats, des Conseils de la Choura ou équivalents de l'Afrique et du Monde Arabe a tenu une autre réunion au siège du Conseil des Etats du Soudan, à Khartoum, le 9 février 2014.

devant régir la Commission des Femmes Parlementaires;

3. Pour l'Association, mettre en place un plan d'action, organiser une conférence ou un programme qui devrait débattre de la question de l'émancipation politique de la Femme, y notifiant les expériences des pays membres de l'Association tout en prenant en considération la politique de chaque pays sur ce sujet;

4. Inciter les parlements à assurer le sou-



**La Commission a formulé les recommandations suivantes:**

**A. Dans les domaines législatif et politique:**

1. La nécessité du soutien gouvernemental pour l'émancipation politique de la femme en lui assurant l'accès aux fonctions de prise de décisions;

2. La nécessité pour l'Association de mettre en place des règles spécifiques

tien des délégations des femmes parlementaires aux forums parlementaires internationaux en vue de promouvoir leur autonomisation législative, et de renforcer leurs capacités législatives;

5. Promouvoir l'échange des visites parlementaires féminines entre les pays membres de l'Association afin de s'imprégner de leurs expériences et de leurs capacités législatives dans ces pays;



6. Assurer la participation de la femme dans toutes les commissions de l'Association des Sénats, Choura et Conseils équivalents d'Afrique et du Monde Arabe, et de sa participation au sein des délégations assistant aux différents événements de l'Association;

7. La nécessité d'informer la société de l'importance du rôle et des capacités de la femme;

8. Inclure les besoins de la femme au budget général de l'Etat;

9. Encourager les pays membres à élaborer un plan d'action clair propre à l'émancipation de la femme.

#### **Dans le domaine de la renaissance sociale, économique et culturelle:**

1. Aux pays membres, établir pour le compte de l'Association, des statistiques générales dans le domaine de l'émancipation économique de la femme indiquant les nombres des femmes actives dans les secteurs public et privé et dans les activités et projets privés;

2. Fournir les données en rapport avec les lois propres à l'émancipation économique et sociale de la femme au sein des pays membres.

3. Faire participer les femmes dans les réunions de l'ASSECAA.

#### **D. Dans le domaine sanitaire:**

1. L'encouragement des pays à fournir les services sanitaires gratuits aux femmes enceintes et aux enfants de moins de 5 ans dans les pays arabes et africains;

2. L'encouragement des pays à accentuer leurs efforts dans la lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose;

3. L'encouragement des gouvernements à mettre en place des mécanismes visant à diminuer les taux élevés de mortalités infantiles et des femmes.

#### **Dans le domaine de la formation des ateliers :**

1. Organiser des ateliers de formation pour les femmes de l'ASSECAA en vue d'acquérir les compétences du travail législatif et parlementaire;

2. Organiser des ateliers sur les solutions à adopter au sein des pays membres de l'Association face aux problèmes de la maternité, de l'assistance et des habitudes nuisibles;

3. Mettre en place l'Observatoire pour le statut de la femme;

4. Emettre un périodique annuel traitant les questions de la femme en général.

La Réunion a approuvé le plan d'action de la Commission Exécutive des femmes parlementaires pour 2014 - 2015 comme suit:

#### 1. Recommandation du Royaume de Bahreïn:

• La tenue d'un atelier visant à créer un mécanisme pour l'activation des lois propres à l'émancipation politique de la femme et son accès aux postes de décision.

#### 2. Recommandation de la République du Soudan:

• La tenue d'un séminaire sur la Cour Pénale Internationale et son impact négatif en Afrique et dans le Monde Arabe.



### 3. Recommandation de la République du Yémen:

- La tenue d'un atelier propre à l'émancipation économique de la femme, à la lutte contre la pauvreté au sein des femmes et à l'élimination de toutes les formes de discrimination et de sous-développement.



### 4. Recommandation de la République gabonaise:

- La tenue d'un atelier sur les mécanismes de protection juridique de la femme contre la violence avec toutes ses formes.

### 5. sur la recommandation du Royaume du Maroc:

- La création d'une sous-Commission pour la paix et la sécurité en Afrique et dans le Monde Arabe au sein de la Commission des femmes parlementaires, coprésidée par le Royaume du Maroc et le Royaume du Bahreïn ;
- La tenue d'un atelier sur la paix et la sécurité en Afrique et dans le Monde Arabe;
- La tenue d'un atelier pour la préparation d'une étude comparative sur les législations propres à l'Enfant et à la Femme en Afrique et dans le Monde Arabe.

Les résolutions de la Réunion :

1. L'approbation du plan d'action de la Commission exécutive des Femmes parlementaire de l'Union pour les années 2014-2015, à la condition de tenir un seul atelier tous les 6 mois dans l'un des pays membres;
2. La transmission du plan d'action à tous les pays de l'Association des Sénats, Shoura et Conseil Equivalents d'Afrique et du Monde Arabe;
3. La proposition du plan d'action à la Conférence de l'Association prévue à la capitale éthiopienne, Addis-Abeba en avril 2014, afin de spécifier un budget propre à l'exécution du plan par l'Association;
4. Faire une proposition à l'Association pour que les Réunions de la Commission des Femmes Parlementaires se tiennent en marge des Conférences et Réunions de l'Association.

### **Réunion de la commission des femmes parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe, le Caire, République Arabe d'Egypte, les 8 et 9 février 2015.**

Sous les auspices du Secrétariat Général de l'Association des Sénats, Shoura et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde Arabe (ASSECAA), la Commission des femmes parlementaires de l'ASSECAA a organisé une Conférence sur le renforcement des liens de coopération entre les femmes parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe.

Ce forum qui s'est tenu au siège de la Ligue Arabe, au Caire, les 8 et 9 février 2015, a été organisé en collaboration avec le Département Femme, Famille et En-



fants de la Ligue Arabe et a pour but de renforcer le rapprochement des femmes parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe et d'encourager la participation de la femme dans le processus politique et économique. Avec la tenue de cette confé-



rence, la Commission prend en considération les conventions internationales et régionales qui contribuent au renforcement du rôle de la femme et qui garantissent son droit constitutionnel et naturel dans la participation à toutes les initiatives visant la résolution des problèmes contemporains notamment la lutte contre le gaspillage des ressources naturelles, le renforcement de la coopération et de la coordination dans le domaine de l'amélioration du statut de la femme au niveau politique et économique en faveur de la consolidation des relations entre les peuples amis d'Afrique et du Monde Arabe.

Ce forum qui a connu la participation des pays membres de l'ASSECAA, a été inauguré par S.E. le Dr Ahmed Mohamed Aljarwan, Président du Parlement Arabe; S.E. Monsieur Abdulwasie Yusuf Ali, Secrétaire Général de l'ASSECAA; S.E. le Dr Ambali Abdalluh Al-Ajab, Président du Conseil des Etats du Soudan et Chef de la délégation soudanaise;

S.E. le Dr Edna Madzongwe, Présidente du Sénat du Zimbabwe et Chef de la délégation zimbabwéenne; S.E. l'ambassadrice Enas Makawi, directrice du Département de la femme, de la famille et de l'enfant au sein de la Ligue Arabe, S.E. le Dr Abdullah Hassan Mahmoud, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Somalie et Doyen du corps diplomatique auprès de la Ligue Arabe.

**A l'issue des débats, les recommandations suivantes ont été formulées:**

- Mettre en place des mécanismes propres à l'Afrique et au Monde Arabe pour l'autonomisation des femmes.
- Réaffirmer l'importance des échanges culturel et social entre les femmes parlementaires.
- Encourager le processus d'autonomisation économique et sociale des femmes parlementaires afin de consolider les relations entre les pays arabes et africains dans le cadre de l'ASSECAA.
- Mettre l'accent sur le rôle des femmes dans le renforcement des relations au sein des femmes parlementaires afro-arabes.
- Encourager les parlements à intégrer les femmes dans le processus de développement durable.
- Accroître la représentation des femmes dans les parlements des pays membres de l'ASSECAA.
- Réaffirmer l'engagement au principe de consolidation des efforts visant à élargir la participation de la femme dans tous les domaines.



-Mettre en place une sous-commission pour la paix et la résolution des conflits au sein de la commission des femmes parlementaires.



-incluant toutes les femmes parlementaires des pays membres de l'ASSECAA en vue de traiter les questions de paix et de sécurité.

-Approuver une allocation budgétaire pour le financement de l'organisation des réunions et des activités de la commission des femmes parlementaires.

- Soutenir la participation des femmes avec des besoins spécifiques dans les domaines économique, social et politique.

-Adopter et réviser des législations encourageant l'autonomisation de la femme.

-Publier un rapport annuel sur l'autonomisation de la femme arabe et africaine dans les domaines politique et économique.

- Mettre l'accent sur l'importance du suivi de la mise en œuvre des conclusions et Recommandations des précédentes conférences.

### III: Réunions de chambres de commerce et d'industrie d'Afrique et du Monde Arabe

Ces réunions constituent l'un des mécanismes les plus importants pour renforcer des relations économiques et explorer les perspectives de la coopération économique et commerciale entre les pays arabes et africains. En outre, ces réunions sont caractérisées par une forte participation de la part de pays non-membres et sont consacrées à l'examen de projets destinés à renforcer les infrastructures et à améliorer les services d'une manière qui stimule l'investissement dans tous les domaines, y compris l'industrie, l'agriculture, les services et d'autres secteurs. Ces réunions encouragent la création d'un cadre de partenariat solide au niveau économique, touristique et de l'investissement entre l'Afrique et le Monde Arabe. À cet effet, une proposition de la tenue des réunions périodiques pour les chambres de commerce d'industrie d'Afrique et du Monde Arabe a été approuvée par le Conseil et l'Association a récemment organisé une réunion de chambre de commerce en 2015 ;

#### Forum des législateurs et des hommes d'affaires d'Afrique et du Monde Arabe sous le thème : "La pertinence de l'investissement en Afrique", Hôtel Sheraton, Addis-Abeba, Éthiopie, les 1 et 2 août 2015

Du 1 au 2 août 2015, un Forum des législateurs et des hommes d'affaires d'Afrique et du Monde Arabe s'est tenu à Addis-Abeba en Éthiopie, à l'Hôtel Sheraton, rassemblant plus de 140 participants avec l'objectif de promouvoir l'idée de l'investissement



en Afrique et de développer les relations commerciales au sein des deux régions.

Le Forum a été conjointement organisé par l'Association des Sénats, Shoura et Conseils Équivalents d'Afrique et du Monde Arabe (ASSECAA) ainsi que la Chambre Panafricaine de Commerce et d'Industrie (PACCI).

### **Résolutions et recommandations:**

1. Le Forum des législateurs et des hommes d'affaires d'Afrique et du Monde Arabe pour l'année 2015 appelle les responsables élus à tous les niveaux gouvernementaux à promouvoir des politiques économiques en faveur de la croissance qui reconnaissent le potentiel et l'importance des PME (Petites et Moyennes Entreprises).

2. Le Forum des législateurs et des hommes d'affaires d'Afrique et du Monde Arabe pour l'année 2015 appelle les gouvernements à permettre au secteur privé de diriger le développement économique avec des politiques gouvernementales pour soutenir la croissance économique du secteur privé.

3. Le Forum des législateurs et des hommes d'affaires d'Afrique et du Monde Arabe pour l'année 2015 encourage les investissements arabes à créer des emplois, à générer des recettes fiscales, à améliorer la gestion des entreprises et la performance environnementale et à contribuer à leurs communautés locales.

4. Le Forum des législateurs et des hommes d'affaires d'Afrique et du Monde Arabe pour l'année 2015 appelle à une augmentation des partenariats entre les secteurs public et privé pour

aider à l'alignement des besoins public et privé en vue de faire avancer les projets vitaux.

5. Le Forum des législateurs et des hommes d'affaires d'Afrique et du Monde Arabe pour l'année 2015 appelle les institutions financières africaines et arabes à accroître la sensibilisation et à faire face aux craintes et aux idées préconçues sur le développement des services bancaires auprès du grand public.

6. Le Forum des législateurs et des hommes d'affaires d'Afrique et du Monde Arabe pour l'année 2015 lance un appel aux gouvernements africains et arabes à améliorer la mobilité des entreprises en simplifiant le processus d'obtention des visas d'affaires de court terme et des visas de résidence temporaire pour les hommes/femmes d'affaires.

7. Le Forum des législateurs et des hommes d'affaires d'Afrique et du Monde Arabe pour l'année 2015 assure son soutien aux programmes tant nationaux que régionaux qui fournissent des ressources et d'autres formes d'assistance au secteur manufacturier et appelle les gouvernements et les organisations partenaires à soutenir ces programmes.

8. Le Forum des législateurs et des hommes d'affaires d'Afrique et du Monde Arabe pour l'année 2015 soutient l'organisation d'ateliers pédagogiques, des séminaires et des missions commerciales pour exposer les entreprises sur les opportunités en Afrique et dans le Monde Arabe et sensibiliser le public sur les avantages de l'expansion du commerce et des investissements



entre l'Afrique et le Monde Arabe.

9. Le Forum des législateurs et des hommes d'affaires d'Afrique et du Monde Arabe pour l'année 2015 s'engage à travailler avec les organes des média pour rendre public les effets positifs de l'investissement et du commerce entre l'Afrique et le Monde Arabe.

10. Le Forum des législateurs et des hommes d'affaires d'Afrique et du Monde Arabe pour l'année 2015 appelle les chambres de commerce et d'industrie au niveau national à lancer un programme global de promotion de l'investissement direct étranger et à aider les investisseurs potentiels des pays arabes.

11. Le Forum des législateurs et des hommes d'affaires d'Afrique et du Monde Arabe pour l'année 2015 encourage l'expansion et le renforcement des marchés et des capitaux des pays africains et arabes.

12. Le Forum des législateurs et des hommes d'affaires d'Afrique et du Monde Arabe pour l'année 2015 encourage la création des zones franches pour les services manufacturiers et financiers et la promotion du système (construction-possession-exploitation-transfert) et le programme de développement des infrastructures.

13. Le Forum des législateurs et des hommes d'affaires d'Afrique et du Monde Arabe pour l'année 2015 appelle à l'harmonisation des cadres juridiques par les législateurs

14. Le Forum des législateurs et des hommes d'affaires d'Afrique et du Monde Arabe pour l'année 2015 encourage la facilitation du transfert des fonds et des profits entre les deux régions.

15. Le Forum des législateurs et des hommes d'affaires d'Afrique et du Monde Arabe pour l'année 2015 encourage l'élaboration d'études de recherche et de faisabilité, aujourd'hui absentes, qui entravent le potentiel de l'analyse de données et la promotion des échanges et des investissements.

16. Le Forum des législateurs et des hommes d'affaires d'Afrique et du Monde Arabe pour l'année 2015 encourage la création d'un centre d'arbitrage pour le renforcement de l'agenda commercial entre les pays africains et arabes.

17. Le Forum des législateurs et des hommes d'affaires d'Afrique et du Monde Arabe pour l'année 2015 appelle les gouvernements à formuler des stratégies et des plans concrets lors du Sommet afro-arabe en Guinée Équatoriale en 2016.

18. Le Forum des législateurs et des hommes d'affaires d'Afrique et du Monde Arabe pour l'année 2015 s'engage à soutenir et à promouvoir la contribution des femmes et des jeunes dans le développement des échanges commerciaux et des investissements entre les pays africains et arabes.

#### **IV<sup>ème</sup> Réunions du Conseil et Conférences de l'ASSECAA**

L'ASSECAA a l'habitude de tenir ses conférences annuelles qui constituent un forum opportun pour examiner les questions relatives aux responsabilités de l'Association notamment la diplomatie parlementaire. Ces événements peuvent contribuer à faire entendre la voix de l'Afrique et du Monde Arabe et défendre les intérêts des pays membres et non-membres de l'Association.



## 9<sup>ème</sup> Conférence et 10<sup>ème</sup> Réunion du Conseil de l'Association des Sénats, Shoura et Conseils Équivalents d'Afrique et du Monde Arabe

En réponse à l'aimable invitation du Conseil des États du Soudan, il s'est tenu la 9<sup>ème</sup> Conférence et 10<sup>ème</sup> Réunion du Conseil l'Association des Sénats, Shoura et Conseils Équivalents d'Afrique et du Monde Arabe à Khartoum en République du Soudan, du 30 au 31 mars 2016.

Également participaient à la Conférence en qualité d'observateurs, les délégués du Sénat de la République Démocratique du Congo, du Sénat de la République du Rwanda et une délégation du Parlement arabe.

Les cérémonies d'ouverture de la Conférence se sont déroulées à l'Hôtel Al Salam Rotana de Khartoum, sous les auspices de S.E. le Maréchal Omar Hassan Ahmed Al-Bashir, Président de la République du Soudan, son discours a été lu par le Général Abdul Rahman Al-Sadiq al-Mahdi, Conseiller du Président

de la République.

A la fin des séances, la Conférence a approuvé les résolutions et Recommandations suivantes :

1. Les participants apprécient les efforts consentis par le Conseil des États de la République du Soudan dans la préparation et l'organisation de cette Conférence.
2. Les participants remercient le gouvernement et le peuple soudanais en général, et le Conseil des États, en particulier, pour leur accueil chaleureux et leur hospitalité.
3. La Conférence approuve les recommandations présentées par les commissions de la Conférence à savoir la Commission du Budget, la Commission des programmes, la commission pour la coopération économique et la Commission pour la paix et la résolution des conflits.
4. La conférence approuve le budget pour les années 2015 et 2016, tel que présenté par la Commission du budget.
5. La Conférence reconnaît les efforts





de la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme qui est considéré comme une menace importante dans le monde.

6. La Conférence condamne toutes les activités liées à l'ingérence étrangère dans les affaires des États membres qui peuvent menacer la sécurité et la stabilité des pays. À cet égard, la Conférence soutient les décisions de la Ligue Arabe et du Conseil de Coopération du Golfe qui considèrent le Hezbollah comme une Organisation terroriste et que des

contribuer à l'éclatement du conflit dans toute la région.

9. La Conférence réaffirme sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple soudanais face aux sanctions unilatérales et au blocus économique imposé par certains pays et qui conduisent aux souffrances de tout le peuple soudanais.

10. La Conférence réaffirme son engagement à mobiliser les pays membres de l'ASSECAA pour la levée de ces sanctions.

11. La Conférence confirme la forma-



sanctions lui soient appliquées conformément au droit international.

7. La Conférence apprécie les efforts consentis par le Royaume Hachémite de Jordanie dans l'accueil des réfugiés syriens sur son territoire et demande à la Communauté Internationale d'assister le gouvernement jordanien en octroyant des aides.

8. La Conférence souligne également l'importance de trouver une solution juste à la question palestinienne et que l'échec d'une telle résolution peut

conduire à l'éclatement du conflit dans toute la région. La Conférence réaffirme son engagement à mobiliser les pays membres de l'ASSECAA pour la levée de ces sanctions.

12. La Conférence salue le retour du Sénat de la République Démocratique du Congo dans la grande famille de l'ASSECAA, après une longue période d'absence dans les activités de l'Association. Il est important de souligner qu'il est un des membres fondateurs de l'Association.



# Chapitre II

## *Diplomatie parlementaire*





## Chapitre II

### Diplomatie parlementaire

#### Introduction

La diplomatie parlementaire et les efforts de la consolidation d'une coopération afro-arabe fructueuse présentée par feu Abdul Aziz Abdul Ghani, ancien Président du Conseil de la Shoora du Yémen et ancien Président de l'ASSECAA, lors de la 2<sup>ème</sup> Conférence de l'ASSECAA, Sanaa, les 7 et 8 mai 2007.



Bien qu'il y ait plusieurs opportunités à établir des relations entre les pays africains et arabes, ainsi que l'existence d'intérêts communs à promouvoir entre ces pays, les efforts déployés en vue d'exploiter ces opportunités ne sont pas encore à la hauteur des attentes.

Au cours du siècle dernier, la polarisation exercée par le régime colonial a contribué à placer les pays des deux régions sous l'influence des puissances coloniales européennes.

Cela a suffi pour interrompre les initiatives de relancer la coopération conjointe arabo-africaine. Aujourd'hui de nombreux pays africains et arabes se réunissent dans le cadre de l'Union africaine (UA) et de l'Union parlementaire

africaine (UPA), qui constituent deux canaux de communication entre les pays arabes et africains.

Toutefois, les deux parties ont encore besoin de se retrouver au sein d'un cadre plus large où les relations et les intérêts communs sont investis et les motifs de la coopération sont plus nombreux que ceux d'aujourd'hui.

Les deux régions ont également besoin d'établir des relations égalitaires qui permettront de renforcer l'indépendance de l'économie de ces pays en vue de se débarrasser de la dépendance et de l'acquiescement.

Nous pensons que l'Association des Sénats, Shoura et Conseils Équivalents d'Afrique et du Monde Arabe (ASSECAA), qui a émergé en 2000 et a été lancée officiellement à Sanaa en 2004, ouvre des nouveaux horizons de coopération et trace la voie pour les dirigeants des pays arabes et africains afin qu'ils puissent, à travers la diplomatie parlementaire d'ASSECAA, entamer l'établissement des relations fructueuses.

Le Yémen croit en l'idée de créer l'Association, et lui a fourni le soutien et il a accueilli son siège et sa conférence fondatrice ainsi que la plupart de ses conférences et les réunions de ses conseils.

De ce fait, le Yémen est parfaitement conscient du rôle important que l'Association peut jouer en ouvrant à travers sa politique des voies prometteuses pour la coopération économique et culturelle entre les deux régions qui partagent un héritage historique commun et ont des chances de réaliser l'intégration économique



grâce à la diversité de leurs économies.

Ce qui nous rend optimistes c'est que l'Association des Sénats, Shoura et Conseils Équivalents d'Afrique et du Monde Arabe a attiré l'attention des pays arabes et africains ce qui reflète leur conviction de l'idée et de la création de l'Association, ses principes et ses objectifs.

Cela est devenu évident avec l'élargissement de l'horizon de l'Association qui compte en son sein l'adhésion à ce jour de plus de 21 pays et que l'ordre du jour de ses réunions comporte en priorité l'établissement des relations de coopération dans tous les domaines entre les pays arabes et africains.

La deuxième Conférence d'ASSECAA et la troisième réunion de son conseil, accueillie par le Conseil de la Shoora du Yémen du 7 et 9 mai 2007, représente un tournant important du fait que cette conférence a clairement approuvé les priorités de cette institution notamment la création d'un comité chargé des questions politiques et de sécurité.

La conférence a également suggéré un ordre du jour d'une réunion pour des représentants de chambres de commerce et d'industrie des pays membres qui se tiendra dans le but d'examiner les questions de l'échange commercial et d'explorer des opportunités d'investissement dans ces pays.

En outre, la conférence a également proposé plusieurs initiatives liées au renforcement de la coopération culturelle illustré par le programme d'échange d'expérience entre les étudiants des universités et l'organisation des activités sportives communes.

## Résumé du document de travail sur le thème " L'embargo commercial américain et les sanctions économiques à l'encontre du Soudan ", présenté lors de la 9<sup>ème</sup> Conférence de l'Association

1. Depuis près de deux décennies, l'embargo commercial et les sanctions économiques des Etats-Unis en général, ont été imposés au Soudan.

2. Selon les Etats-Unis, ces sanctions sont justifiées par l'argument que le Soudan soutient le terrorisme international et met en danger ses voisins.

3. Ces décrets conjointement avec les deux lois adoptées par le Congrès américain visent un même objectif de bloquer le commerce et l'investissement pour le Soudan.

4. Parmi les conséquences de ces sanctions: ces sanctions ont bloqué de nombreuses transactions économiques au Soudan dont la plupart d'entre elles ont été perturbées. Par exemple, de mai 2007 à mai 2008, 65 transactions ont été gelées totalisant plus 1.117.000 dollars américains et 576 transactions bancaires ont été rejetés occasionnant une perte de plus de 1.332.000 dollars au Soudan.

5. Les effets des sanctions sur l'économie du Soudan:

- Elles limitent les transactions dans le commerce et l'investissement avec l'économie mondiale.

- Le FMI n'accorde plus des prêts au Soudan et la Banque mondiale a fermé son Bureau à Khartoum pendant un certain temps.



•C'est également le même cas pour le flux des capitaux étrangers du G8 et du G20.

•Le Soudan a été privé de son droit de bénéficier des avantages liés à l'initiative des pays pauvres très endettés (IPPTE).

•La dette du Soudan s'élève approximativement à 46 milliards de dollars américains ; ce qui est 6 fois la valeur de ses exportations annuelles et près de 60% du PIB.

6. Tous les indicateurs macro-économiques ne sont pas stables.

7. Plus tard, la banque centrale s'est rabattu sur l'euro et a cessé d'utiliser le dollar américain dans ses transactions financières; ce qui occasionne des coûts supplémentaires.

8. En raison des sanctions, les expatriés soudanais sont confrontés aux grandes difficultés à trouver des banques qui peuvent transférer leur argent dans les banques soudanaises.

9. De nombreuses entreprises étrangères qui opéraient au Soudan ont quitté le pays après les sanctions.

10. L'absence de technologie avancée dans le secteur pétrolier a occasionné la baisse de sa production de 70% ces derniers temps.

11. Plus de dix banques ont payé des amendes considérables pour avoir violé les sanctions américaines.

12. Le Soudan a raté l'occasion de bénéficier des marchés monétaires internationaux pour financer des projets d'investissement.

13. Les sanctions ont mis plus d'obstacles aux exportateurs et aux importateurs soudanais en cas du remboursement des sociétés étrangères en dollars américains.

### **Les conséquences les plus importantes :**

•La catégorie la plus pauvre de la population a été touchée par les sanctions américaines.

•De nombreuses usines ont fermé leurs portes en raison de la difficulté d'importer des matières premières et des lacunes en matière de financement.

•Le processus d'exportation a également été touché et les exportations du Soudan ne pouvaient pas rivaliser sur les marchés mondiaux.

•Les sanctions américaines sur le Soudan ont conduit à l'augmentation des pratiques économiques informelles et à la corruption.

### **Les effets des sanctions sur :**

L'environnement: Les entreprises qui importent du gaz, ne sont pas en mesure de trouver des banques pour ouvrir une lettre de crédit. Suite à la rareté du gaz de cuisine sur le marché local, les gens doivent trouver d'autres alternatives en utilisant le bois et le charbon de bois. Par conséquent, des millions d'arbres ont été coupés en l'absence de la fourniture de gaz de cuisine.

### **Le secteur des transports:**

la plupart de ses trains ont été achetés des États-Unis d'Amérique fonctionnent actuellement à peine avec moins de 20% d'efficacité du fait, ce n'est plus possible



d'importer les pièces de rechange pour ces trains. Le cas de la compagnie aérienne Soudan Airways n'est pas mieux que celui des chemins de fer du Soudan. La société maritime soudanaise, le "Sudan shipping line", avec plus d'une douzaine de navires qui ne peuvent plus se rendre vers les ports de l'Europe, de l'Asie et des Etats du Golfe. Le volume d'échange commercial soudanais s'est réduit en raison des sanctions et des exportations soudanaises ne peuvent plus rivaliser sur les marchés mondiaux.

### **Conclusions:**

- Les sanctions augmentent la pauvreté, le chômage, les conflits sociaux et constituent une pénalité sur le peuple soudanais en général.
- Ils conduisent à l'effondrement du commerce entre le Soudan et le monde extérieur et à l'augmentation de la division du pays tout en entravant son intégration normale dans l'économie mondiale.
- Les Objectifs de Développement du Millénaire (l'OMD), qui ont été proposés par l'ONU pour les pays les moins développés à atteindre en 2025, sont loin d'être réalisés au Soudan en raison des sanctions.
- Les sanctions sont toujours inacceptables, illégales et inhumaines et elles sont contre les droits sociaux et économiques et constituent une sanction sur le peuple soudanais qui n'a commis aucune faute.
- Toutes ces sanctions n'ont pas été approuvées par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et elles sont contraires au droit international des droits de l'homme.
- Le conseil international des droits de l'homme à Genève a déclaré plusieurs fois que ces sanctions sont illégales.

### **Pétition adressée au Congrès des Etats-Unis, aux Nations Unies et au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, sur l'impact humanitaire des sanctions unilatérales imposées au Soudan et présentée par l'Association des Sénats, Shoura et Conseils Équivalents d'Afrique et du Monde Arabe (ASSECAA).**

Lors des travaux de sa 9<sup>ème</sup> Conférence tenue en République du Soudan, l'Association des Sénats, Shoura et Conseils Équivalents d'Afrique et du Monde Arabe (ASSECAA) a reçu et examiné une pétition adressée par un de ses membres à savoir le Soudan, sur les conséquences humanitaires des sanctions unilatérales imposées au Soudan et a résolu, après examen de la pétition, à mettre en place une Commission restreinte de l'ASSECAA.

Dans l'examen des questions soulevées par le Soudan, la Commission a compris les raisons qui ont justifié l'adoption des lois du Congrès et les décrets présidentiels imposant de telles sanctions qui ont duré plus de 20 ans, notamment les allégations selon lesquelles le Gouvernement soudanais soutient le terrorisme international et met en danger ses voisins.

Les sanctions unilatérales ont essentiellement entravé le commerce et les investissements au Soudan, et ont eu un impact négatif sur l'économie et le commerce international; elles ont créé un grand nombre de chômeurs et privé le peuple soudanais à l'accès des services de base, dont notamment l'accès à l'éducation, aux soins de santé, sans pour autant affecter suffisamment le Gouvernement soudanais lui-même; avec



comme conséquences, l'implication des moyens considérables dans la sécurité pour les régions et le monde en général, les pratiques commerciales informelles et l'augmentation de la corruption.

La Commission a également noté avec beaucoup de satisfaction les idéaux chers aux Etats-Unis d'Amérique à savoir son engagement au respect des droits de l'homme, la justice, l'égalité et la liberté, mais elle a été dans l'incapacité de comprendre les raisons et les justifications de l'imposition continue des sanctions unilatérales contre le Soudan avec toutes ses implications humanitaires, et en conséquence, elle a décidé d'intervenir en demandant au Congrès américain de revoir la question en vue de la levée des sanctions unilatérales imposées à la République du Soudan pour des raisons humanitaires.

La Commission a donc décidé, au nom de l'Association des Sénats, Shoura et Conseils Équivalents d'Afrique et du Monde Arabe (ASSECAA), d'adresser cette pétition à la fois au Sénat et à la Chambre des Représentants des Etats-Unis de l'Amérique, au Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme et à l'Organisation des Nations Unies pour intervenir et prendre des mesures nécessaires y relatives.

La Commission exprime l'espoir et l'optimisme que, dans l'esprit de la coopération internationale entre les parlements du monde entier, les parlementaires des Etats-Unis d'Amérique verraient la nécessité de traiter cette demande très importante de leurs collègues d'Afrique et du Monde Arabe dans leur détermination à résoudre les problèmes du monde

grâce à des interventions parlementaires.

Par conséquent, le Secrétariat Général de l'Association a adressé une pétition sur le sujet ci-mentionné au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève. Suite à un long temps et des efforts considérables, un rendez-vous a été fixé pour tenir une réunion avec des responsables au Haut-Commissariat des droits de l'homme à Genève en coïncidence avec des réunions de l'Union interparlementaire.

Une réunion s'est tenue avec la participation des membres de la dite commission sauf le représentant de la Chambre de la Nation de l'Algérie.

Une copie de la pétition en plus d'un rapport sur les sanctions rédigé par le Conseil des États du Soudan ont été soumis au représentant de la section africaine au Haut-Commissariat des droits de l'homme, lors d'une réunion tenue à une salle au siège de l'Union interparlementaire avec la participation des responsables du Haut-Commissariat.

Suite à une explication profonde sur la situation humanitaire au Soudan par des membres de ladite commission, ils ont exprimé leur inquiétude envers les impacts humanitaires de ces sanctions tout en sollicitant le Haut-Commissariat de déployer ses ultimes efforts pour la suppression totale de ces sanctions. À son tour, le responsable de la section africaine a promis d'aborder cette question avec le haut-commissaire des droits de l'homme après son retour de sa visite dehors de la Suisse et de faire son mieux pour relever ses sanctions.



## Visite de la commission sur les sanctions contre le Soudan à Genève, du 22 au 25 octobre 2016.

Les membres de la Commission chargée de l'examen des effets des sanctions unilatérales imposées au Soudan ont effectué une visite au Haut-Commissariat des Nations-Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) à Genève du 22 au 25 octobre 2016. L'objectif était de rencontrer le Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme, Mr. Zeid Ra'ad Al-Husseïn, afin de discuter des effets négatifs de ces sanctions sur le peuple soudanais et de demander au Commissariat d'user de ses bons offices auprès des autorités américaines pour lever définitivement ces sanctions.

La délégation de la Commission était composée de:

- S.E. Mr. Yalew Abate, Président de la Chambre de la Fédération de la République Fédérale Démocratique de l'Éthiopie.
- Le Sénateur Bala Ibn Nallah, Chef adjoint de la majorité au Sénat de la République Fédérale du Nigéria.
- Mme Jamila Ali Salaman, vice-Présidente du Conseil de la Shoura du Royaume du Bahreïn.
- Mr. Abdulwasie Yusuf Ali, Secrétaire Général de l'ASSECAA.

Mr. Mohammed Zubairi, vice-Président du Conseil de la Nation de la République algérienne démocratique et populaire et membre de la Commission n'a pas pu prendre part à la réunion pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Au cours de la visite, les membres de la commission ont rencontré des fonctionnaires du Haut Commissariat des Nations-Unies aux droits de l'homme et ont examiné ensemble les effets négatifs des sanctions américaines- injustes sur le Soudan et sur son peuple en particulier. Ils ont également présenté au Commissariat, la pétition élaborée par

la Commission dans sa réunion tenue l'année dernière en Éthiopie, dans laquelle elle a appelé le Congrès des États-Unis, le Haut-Commissariat et les organismes internationaux de défense des droits de l'homme à intervenir immédiatement et à demander au Gouvernement américain de lever les sanctions économiques imposées au Soudan.

La réunion a abouti à des résultats fructueux; les fonctionnaires de la Commission ont pris en compte les souffrances du peuple soudanais en raison de ces sanctions et ont exprimé leur volonté de discuter avec le gouvernement américain pour les lever définitivement.

Il convient de souligner que la visite, qui a été menée en coordination avec les efforts diplomatiques exercés par l'ASSECAA à tous les niveaux, a contribué énormément à la levée subséquente par les États-Unis des sanctions contre le Soudan.

Ladite commission a été mise en place suite à une résolution de la 9<sup>ème</sup> Conférence de l'ASSECAA qui a eu lieu à Khartoum, au Soudan, les 30 et 31 mars 2016. Les conseils membres de l'organe anti-sanctions comprenaient la Chambre de la Fédération de l'Éthiopie, le Sénat de la République fédérale du Nigéria, le Conseil de la Nation de la République algérienne démocratique et populaire et le Conseil de la Shoura du Royaume du Bahreïn, en plus du Secrétaire Général de l'ASSECAA. La Conférence a mandaté la commission à examiner les effets extrêmement négatifs des sanctions américaines sur le Soudan. En conséquence, la commission a organisé au cours de cette même année une réunion à Addis-Abeba, en Éthiopie, qui a abouti à la formulation d'une pétition exhortant le Congrès américain, le HCDH et tous les organismes des droits de l'homme à intervenir auprès du gouvernement américain pour mettre fin aux sanctions unilatérales contre le Soudan.



## Visite au Sénat de la République du Kenya, du 22 au 25 mai 2017.

Dans la poursuite de ses efforts inlassables pour promouvoir le bicamérisme en Afrique et dans le Monde Arabe, l'un des objectifs essentiels de l'ASSECAA, une délégation du Secrétariat Général de l'ASSECAA et de la Chambre de la Fédération de l'Ethiopie a effectué une visite au Sénat de la République du Kenya du 22 au 25 mai 2017 dans le but de discuter de diverses questions à l'ordre du jour de l'Association. Parmi celles-ci figurent l'expansion de l'adhésion à l'ASSECAA afin d'inclure un certain nombre de deuxièmes chambres législatives qui n'ont pas encore rejoint l'Association. La délégation était dirigée par S.E. Omar Suleiman Adam Wanis,

du Sénat du Kenya. La rencontre a porté sur l'importance de l'adhésion du Kenya à la famille de l'ASSECAA afin qu'il puisse jouer un rôle central en aidant l'Association à réaliser les nobles objectifs pour lesquels elle a été créée, principalement le renforcement d'une coopération étroite entre l'Afrique et le Monde Arabe dans les domaines politique, économique, social et culturel.

La visite a donné des résultats fructueux, lorsque M. Ethuru déclara qu'il est prêt à participer à la 10<sup>ème</sup> Conférence de l'ASSECAA et à la 11<sup>ème</sup> Réunion du Conseil qui se tiendront à Rabat, au Maroc, les 20 et 21 septembre 2017. Il a également promis de suivre les procédures nécessaires pour adhérer à l'Association.



Président du Conseil des Etats du Soudan, Président actuel de l'ASSECAA, accompagné par S.E. Yalew Abate, Président de la Chambre de la Fédération de la République fédérale démocratique de l'Ethiopie, M. Abdulwasie Yusuf Ali, Secrétaire Général de l'ASSECAA et M. Egwim Nkemjika, Secrétaire Général Adjoint aux Affaires financières et administratives.

Au cours de la visite, la délégation a tenu une série de rencontres avec les fonctionnaires du Sénat du Kenya, dont le plus important était la réunion avec S.E Ekwue Ethuro, Président

Il convient de mentionner que le Sénat du Kenya a été mis en place pour la première fois par la Constitution du pays en 1963, mais il a été aboli en 1966. Il a été rétabli en 2013 par la Constitution de 2010 ; ce qui a permis au Kenya de revenir dans une nouvelle ère du système bicaméral. Maintenant le Parlement du Kenya se compose de deux chambres: le Sénat (la Chambre haute) et l'Assemblée nationale (la chambre basse).



## Chapitre III

### *Bonne gouvernance et lutte contre la corruption*



### Chapitre III

#### Bonne gouvernance et lutte contre la corruption

Le concept de la bonne gouvernance comprend un jugement de valeur sur l'exercice du pouvoir politique pour gérer les affaires de la société vers l'évolution et le développement progressif, il inclut un jugement démocratique efficace basé sur la participation, la responsabilisation et la transparence, en s'appuyant sur l'intégrité de la fonction de l'Etat et de ses institutions, du secteur privé et des institutions de la société civile, ce rôle est joué par les dirigeants politiques élus et les hauts cadres administratifs s'engagent envers le développement des ressources de la société et de ses citoyens.

Ils s'efforcent également de travailler sur l'amélioration de leur qualité de vie



et de leur bien-être en les appuyant et en les faisant participer. Il est à noter que la gestion des affaires de la société à travers la bonne gouvernance, inclut trois dimensions interdépendantes dans l'établissement de la bonne gouvernance à savoir; la dimension politique liée au pouvoir politique et sa légitimité, la dimension technique liée à l'efficacité de l'administration publique et son système

de compensation, et enfin la dimension économique et sociale relative à la vitalité et à l'indépendance de la société civile de l'État et à la nature de la structure de la société d'une part et la nature des politiques publiques dans les domaines économique et social et leurs effets sur les citoyens d'autre part.

Le concept de la primauté du droit: il signifie la souveraineté et la supériorité des dispositions de la loi dans son sens large, qui exige que les pouvoirs publics doivent être soumis aux lois en vigueur et respectent ses limites et tout le monde doit se soumettre à la loi et le respecter et agir selon elle. Ce principe exige la soumission de tous les gouvernants et les gouvernés à la loi qui doit être mise en application sans discrimination ni favoritisme, quel que soit leur statut, leur croyances, leur affiliation et leur idées.

Des différentes recommandations issues des conférences de l'Association et des documents de travail présentés ont porté sur l'importance de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption. Dans ce sens, les participants à la Réunion de concertation tenue en Jordanie en 2014 ont exprimé que la corruption constitue un véritable fléau qui entrave le processus de développement et de progrès de toutes les nations. Ils ont indiqué que la corruption constitue un obstacle majeur de la mise en application des lois ce qui provoque des troubles sociaux et de la propagation de l'extrémisme. Ils ont aussi mis l'accent sur l'importance du respect du principe de bonne gouvernance qui doit influencer les comportements des hauts cadres administratifs et



institutionnels dans les gouvernements. A cet égard, le Premier ministre éthiopien, Haile Mariam Dessalegn, a assuré, lors de la cérémonie d'inauguration des travaux de la 8<sup>ème</sup> Conférence de l'Association tenue à Addis-Abeba en 2014 que la sécurité alimentaire ne sera atteinte qu'à travers une action commune pour renforcer la paix, la démocratie et la bonne gouvernance et pour lutter contre la corruption et le terrorisme.

Dans ce chapitre, on expose un document de travail sur le thème "Aperçu sur l'impact de la corruption sur le développement économique en Afrique et dans le Monde Arabe" présenté, par le Professeur Omar Hadrami, de l'Université Hussein Bin Abdullah II de Jordanie, Institut de hautes études internationales, lors de la Réunion de concertation tenue en Jordanie en 2014

**Résumé de l'exposé intitulé "L'impact de la corruption sur le développement économique en Afrique et dans le Monde Arabe", par le Professeur Omar Hadrami, de l'Université Hussein Bin Abdullah II de Jordanie, Institut de hautes études internationales.**

- La corruption constitue, sous toutes ses formes, un fléau qui menace toutes les sociétés humaines. La corruption se définit comme "l'abus de l'utilisation du pouvoir public, dans le but de réaliser des profits personnels". Les relations malsaines entre l'institution et ses organes dirigeants dans le secteur public constituent une opportunité pour la propagation de la corruption. Cette dernière est également définie comme "l'abus de pouvoir public à des fins personnelles".

La corruption est devenue un phénomène généralisé, des nombreuses études, dont l'étude de l'Institut de la Banque mondiale sur l'impact de la corruption, ont révélé que des milliards de dollars sont perdus ou détournés chaque année en raison de la corruption dans les pays riches et dans les pays en développement; des sommes qui sont estimées environ à mille milliards de dollars par an. Pour mieux comprendre l'impact de la corruption sur le développement dans les pays arabes et africains, nous avons axé notre exposé sur trois points:

**1. La corruption et le développement**

- La corruption a des effets négatifs sur le développement, du fait qu'elle conduit à l'épuisement des ressources et à la compromission des projets d'infrastructures dans le processus de développement, à la faiblesse de la croissance économique et à l'échec des efforts de développement.

- La corruption constitue un déséquilibre important dans la répartition des ressources financières et dans l'utilisation adéquate de ces ressources qui sont en grande partie, détournées vers des comptes bancaires privés, compte tenu de l'absence des instruments de contrôle et de lutte contre la corruption; ce qui conduit à l'incapacité de l'Etat à entreprendre des projets en fonction de leur importance ou de leurs priorités.

La corruption affecte négativement la qualité des transactions et des contrats, du fait que les entrepreneurs ne respectent pas les modalités des contrats à cause des arrangements complexes avec des fonctionnaires corrompus.

- Elle a aussi des effets négatifs sur l'investissement.

La corruption affecte l'environnement concurrentiel de l'investissement et son efficacité qui est la norme pour la survie des marchés.



- La corruption a un impact sur la souveraineté même d'un Etat. Avec la propagation de la corruption, l'économie se détériore et l'Etat se trouve dans l'incapacité, avec tout son potentiel, de gérer convenablement l'économie et de répondre aux exigences du développement.

## 2. La corruption et le développement dans le Monde Arabe.

Malgré le fait que certains pays arabes ont pu, à des degrés divers, mettre en place des constitutions et des législations, établir des institutions modernes et encourager l'ouverture aux valeurs modernes de l'économie et des relations internatio-

Une attention particulière devrait être accordée aux exigences de cette liberté à savoir la démocratie, la responsabilité, la transparence et la participation politique.

La nature de la gouvernance dans le Monde Arabe se caractérise généralement par la répartition inéquitable du pouvoir qui se manifeste dans l'hégémonie d'une oligarchie; ce qui implique nécessairement la prédominance d'une partie sur une autre.

En général, les problèmes se posent en raison de l'existence d'obstacles au développement global car les pays parviennent seulement à un développement superficiel sans la construction d'une



nales, de la culture et de la pensée politique, aucun de ces pays n'a cependant été en mesure de figurer parmi les quarante pays dans le monde qui ont adopté l'approche de gestion démocratique de la chose publique. Depuis la révolution des œillets au Portugal en 1974 et jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix du XXe siècle), l'absence de liberté constitue toujours l'une des raisons importantes qui expliquent le retard des pays arabes et africains dans la lutte contre la corruption.

culture socio-économique, politique et idéologique qui ouvre la voie vers la bonne gouvernance basée sur la participation politico-démocratique.

3. L'ampleur et le coût de la corruption au sein des pays de l'Union Africaine.

- Quinze ans après la création de l'Union Africaine, ( successeur de l'Organisation de l'Unité africaine); période durant laquelle, des fonds énormes ont été octroyés aux pays africains, ces derniers



souffrent encore du sous-développement économique et de l'aggravation des inégalités sociales. Ces pays souffrent également de l'affaiblissement politique sur la scène internationale et de l'échec dans la gestion interne des affaires publiques; ce qui contribue à retarder la croissance économique de ces pays qui n'ont pas également réussi à adopter une politique cohérente de bonne gouvernance, à réduire la corruption sur le continent africain et alléger le fardeau de la dette, selon les données relatives à l'indice de compétitivité de l'Afrique et de prospérité ainsi que le rapport de l'ONG " Global Financial Integrity " .



Les guerres civiles, les conflits politiques avec leurs dimensions ethnique et tribale nourris par les élites dirigeantes et parrainés par des organisations criminelles posent une sérieuse menace à l'intégrité territoriale et à l'unité des pays de l'Union Africaine.

Sur les 162 pays indexés dans l'étude sur la perception de la corruption en 2007, les cinq pays africains les moins corrompus sont le Rwanda classé en 105<sup>ème</sup> position, le Bénin (118<sup>ème</sup>), le Cameroun (138<sup>ème</sup>), l'Angola (147<sup>ème</sup>) et la République Centrafricaine (162<sup>ème</sup>).

## Résumé du document de travail sur le développement durable présenté lors de la Réunion de concertation tenue à Addis-Abeba, les 20 et 21 mai 2017 Par l'Ambassadeur Ibrahim Idris Ibrahim sur Les responsabilités des générations présentes envers les générations futures et la promotion de la paix et la sécurité: Réflexion sur le rôle de leadership des parlements

Les générations présentes devraient se préoccuper des générations futures. Le refus du droit aux générations futures de mener plus tard une vie décente simplement parce qu'elles n'existent pas encore, manque de légitimité. En outre, le manque de préoccupation pour les intérêts des générations futures entraînerait de graves conséquences pour les intérêts des générations présentes. La survie de nos enfants, de nos petits-enfants, de nos arrière petits-enfants sera garantie, si et seulement si les générations présentes sont déterminées à vivre en paix et en démocratie. Les générations présentes ont plus qu'un devoir moral d'accomplir cette réalité.

Ainsi, en tant qu'Institutions importantes dans la vie d'une Nation, les parlements ne devraient pas dépendre ou attendre que les politiques mondiales agissent pour assurer les intérêts des générations futures. Ils devraient tout faire pour assurer pleinement les intérêts des générations futures. En assumant leur part de responsabilité, ils devraient, dans la mesure du possible, s'efforcer de faire connaître et de mettre en œuvre les principes de la Déclaration sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures en introduisant des lois et des politiques appropriées, qui ont également une importance pour la promotion et le respect des droits de l'homme et de la démocratie des générations présentes.



# Chapitre IV

## *Coopération économique*





## Chapitre IV

### Coopération économique

Parmi les objectifs de l'Association, figure notamment le renforcement de la coopération économique, politique, sociale et culturelle entre l'Afrique et le Monde Arabe qui permet à ces deux régions de profiter au mieux de leurs ressources disponibles. C'est évident que l'amélioration de la coopération économique et commerciale afro-arabe intensifie leurs échanges commerciaux.

Ce chapitre expose certains documents de travail qui portent sur la coopération économique afro-arabe comme ci-après ; le 1<sup>er</sup> document de travail a pour thème : "L'intégration économique: situation d'Afrique et du Moyen-Orient", présenté, lors de la 6<sup>ème</sup> Réunion de concertation tenue en Jordanie en 2014, le 2<sup>ème</sup> document de travail avait pour thème " La pertinence de l'investissement en Afrique- forum des législateurs et des hommes d'affaires d'Afrique et du Monde Arabe ", présenté, lors de la Réunion des Chambres de Commerce et d'Industrie tenue en Ethiopie en 2015 et le 3<sup>ème</sup> document de travail était centré sur " L'impact du changement climatique sur le développement économique en Afrique et dans le Monde Arabe ", présenté lors de la 7<sup>ème</sup> Réunion de concertation tenue à Addis-Abeba en 2016.

**Résumé du document de travail présenté lors de la 6<sup>ème</sup> Réunion de concertation en Jordanie en 2014, sous le thème " L'intégration économique: situation d'Afrique et du Moyen-Orient ", par le Dr. Maen Al-Nisr, lors de la Réunion de concertation de l'ASSECAA pour l'année 2014.**

L'intégration économique constitue l'une des caractéristiques du développement économique et de l'aspiration des peuples à l'unité économique. Le principe de la productivité est généralement associé avec la meilleure exploitation du potentiel des ressources humaines et matérielles dans une zone économique.

Le processus d'intégration économique est devenu de plus en plus important au cours du XX<sup>e</sup> siècle et au début du XXI<sup>e</sup> siècle. Ainsi, le nombre des pays qui ont adopté la politique de l'intégration économique dans le monde, aussi bien dans les pays avancés que dans les pays en développement, a augmenté. Les arrangements de l'intégration économique se font entre deux ou plusieurs pays, lorsqu'ils suppriment toutes les barrières aux transactions commerciales et à l'échange de facteurs de production entre ces pays. Cette intégration assure également la coordination des politiques économiques et la distribution des responsabilités entre les Etats membres de ce bloc pour accroître la productivité globale et assurer l'égalité des opportunités pour chaque Etat membre.

L'intégration économique est un processus politique, économique et social vers

la mise en place des relations complémentaires et équitables dans le but de créer un espace économique commun pour un rendement commun au sein des structures économiques et sociales. Ces relations sont fondées sur la base du processus d'élimination de toutes les barrières douanières et non-douanières entre un groupe de pays, par la coordination des politiques économiques, monétaires et financières qui conduit à la création d'un nouveau bloc économique en vue de remplacer les économies nationales dans un élan de complémentarité.

La réussite de l'intégration économique nécessite la réalisation d'un ensemble de conditions, notamment:

(1) la proximité géographique: elle est l'une des conditions essentielles pour la réussite de l'intégration économique; ce qui facilite la libre circulation des biens et services ainsi que de la main d'œuvre dans la région; elle permet également la réduction des coûts de transport.

(2) la volonté politique: elle est nécessaire dans la réalisation des engagements qui conduisent finalement à la création des institutions d'intégration régionale impliquant le processus de restrictions de la liberté d'action nationale, qu'un pays ne peut accepter d'emblée, mais se rend compte que ces restrictions sont économiquement avantageuses pour intégrer ce bloc économique régional afin d'accélérer le processus de développement.

(3) Le déficit et le surplus: un pays qui adhère à un bloc économique, peut présenter une situation de déficit ou de surplus dans son économie en vue de compenser proportionnellement le déficit

et disposer de surplus au sein des pays intégrés.

(4) L'homogénéité des économies intégrées: cela signifie que l'intégration doit présenter des structures homogènes et



identiques de façon à prévenir des différences économiques et/ou la domination d'une économie sur une autre.

(5) La disponibilité des moyens de transport et de communication. En effet le manque ou l'insuffisance de moyens de transport et de communication entre les pays économiquement intégrés, limiterait la possibilité d'expansion du commerce et la spécialisation de la production entre ces pays. Cela rendrait difficile la commercialisation des produits et la mise en place des grandes industries, provoquant ainsi des coûts élevés de transport entre ces pays en raisons des grandes distances.

(6) La similarité entre les politiques et les valeurs sociales et culturelles; les économies qui comportent des systèmes et des valeurs uniformes peuvent réaliser facilement une intégration économique.

(7) La coordination des politiques économiques nationales et les conditions permettant les manufacturiers de produire les biens et services dans des conditions nor-



males. Cette coordination relève des tarifs de douane et des politiques commerciales vers les pays qui se trouvent en dehors de la région économiquement intégrée. Il y a lieu aussi de coordonner les législations et les politiques économiques et établir des organes et des institutions spécialisées chargées de faire le suivi de ces politiques



à la lumière des changements dans les politiques économiques et les exigences des conditions économiques.

### Résumé du document de travail présenté lors de la Réunion des Chambres de Commerce, en Ethiopie en 2015 sur le thème “ La pertinence de l’investissement en Afrique : Forum des législateurs et des hommes d’affaires d’Afrique et du Monde Arabe ,

#### Note au modérateur et aux experts

Le Forum se compose de trois séances. Elles seront à la fois exclusives et informelles, l’occasion de discuter des questions les plus pressantes sur la promotion du commerce entre l’Afrique et le Monde Arabe, nous sommes confrontés à de nouveaux objectifs de développement; une économie africaine en croissance constante, une nouvelle volonté d’examiner de nouveaux marchés et d’autres changements avec grand impact sur notre travail. Les espaces de rencontre

et les pauses-café seront au rendez-vous pour qu’il y ait des discussions bilatérales et d’autres réunions en marge du Forum.

#### Les tables rondes

Il y aura deux heures de débats animés sur certaines des grandes questions les plus pressantes pour la promotion du commerce et des investissements en Afrique en provenance des pays arabes. Les discussions seront plus courtes, sur une variété de questions d’actualité qui contribueront à élaborer l’agenda de la politique commerciale et d’investissement.

Session 1: les motivations réelles d’un agenda commercial entre l’Afrique et le Monde Arabe - comment le renforcer?

#### Questions de réflexion:

- Quels sont les moyens pratiques pour créer des conditions propices au commerce et à faciliter les investissements entre l’Afrique et le Monde Arabe ?
- Quel type de soutien peut-on envisager pour le secteur privé et les milliers de PME à la recherche d’opportunités en Afrique et dans les pays arabes de façon à tirer profit du marché de plus en plus ouvert ?

Il y a de grandes opportunités pour améliorer le commerce et l’investissement (tourisme, immobilier, télécommunications, transport, etc.) entre l’Afrique et les pays arabes, en particulier dans le secteur manufacturier. Quels sont les principaux obstacles rencontrés par les hommes d’affaires dans ce domaine, et quels sont les solutions à ce problème ?

Session 2: Création d’un plus grand marché et des opportunités, notamment dans le secteur agricole, pour faire avancer l’intégration afro-arabe



### Questions de réflexion:

- Comment les pays africains et arabes travaillent ensemble pour la protection de notre sécurité alimentaire ?
- Comment la situation géographique du Moyen Orient peut-elle avoir un impact sur l'agriculture, le commerce et l'industrie en Afrique de l'Est et dans le COMESA ?
- Pourquoi est-ce une bonne idée d'investir en Afrique de l'Est, y compris l'Éthiopie, le Soudan et l'Égypte?
- Comment peut-on transformer les opérations commerciales actuelles pour répondre aux menaces émergentes en matière de sécurité alimentaire?

Session 3: Qu'est-ce qui doit être fait pour augmenter le niveau des investissements étrangers en Afrique?

### Questions de réflexion:

- Il a été constaté que les investissements privés ont un impact beaucoup plus fort sur la croissance que l'investissement public ; sans doute parce qu'il est plus efficace et, dans certains pays, moins étroitement lié à la corruption. Comment les pays africains peuvent-ils améliorer l'environnement pour l'investissement et le commerce en vue d'attirer les investissements arabes;

Il y a relativement un petit nombre de petits et moyens investisseurs arabes engagés dans la transformation des produits agricoles et de la production des produits de base en Afrique, comment peut-on changer cette situation ?

- Dans quelle mesure les gouvernements arabes et africains encouragent et soutiennent les entreprises et les institutions financières pour accroître l'investisse-

ment et améliorer la qualité et le niveau de la coopération afro-arabe.

- Le tourisme joue un rôle important dans les stratégies de développement des pays d'Afrique ; par conséquent, beaucoup d'efforts sont déployés pour attirer les investisseurs arabes dans ce secteur, que pouvons-nous faire pour attirer les investisseurs et les touristes en Afrique?

### **Résumé du document de travail présenté, lors de la Réunion de concertation tenue en Ethiopie, 2016 sur le thème “ L'impact du changement climatique sur le développement économique en Afrique et dans le Monde Arabe” par Mr. Yusuf Ahmed**

L'Association des Sénats, Shoura et Conseils Equivalents de l'Afrique et du Monde Arabe (ASSECAA) a parrainé l'étude et l'évaluation de l'impact du changement climatique sur le développement économique en Afrique et dans le Monde Arabe comme un des principaux éléments d'une action commune et urgente en vue de faire face efficacement aux défis actuels liés au changement



climatique, de coordonner les efforts et les engagements nationaux, régionaux et internationaux et en particulier, de préparer efficacement la mise en œuvre réussie du plan d'action pour l'atténuation et l'adaptation à l'avenir.



Aujourd'hui, le changement climatique est l'un des problèmes les plus urgents pour le monde en général et pour les pays afro-arabes en particulier. Bien que depuis un certain temps déjà, de nombreux pays aient pris des mesures pour faire face aux défis du changement climatique, elles ont été faites au hasard, avec une vitesse, des efforts et des résultats variables. Maintenant cela est devenu une question de vie ou mort qui nécessite un réexamen profond en vue d'établir clairement les politiques et la mise en œuvre coordonnée du plan d'action pour les sept raisons suivantes qui conviennent à l'évolution actuelle et future de l'impact négatif du changement climatique en Afrique et dans le Monde Arabe:

1) Le récent Accord de Paris sur le changement climatique unanimement approuvé par tous les pays du monde visant à prendre des mesures et des engagements importants pour la réduction de l'émission mondiale des gaz à effet de serre qui sont la cause principale du changement climatique.

2) Contrairement à d'autres accords internationaux, l'Accord de Paris exige un plan d'action spécifique, ainsi qu'un rapport sur l'émission des gaz à effet de serre avec plus de transparence et de responsabilité. Les pays riches sont tenus à assister financièrement les plus vulnérables pour qu'ils s'adaptent aux changements climatiques et construisent une économie sans carbone.

3) Le développement sans cesse croissant de l'impact du changement climatique chaque année et à chaque saison depuis l'Accord de Paris.

4) La nature injuste et perverse de la situation dans laquelle les pays riches / déve-

loppés créent le problème, mais les pays pauvres ou en développement absorbent 80% des charges toxiques mais contribuent à moins de 8% des émissions de ces gaz.

5) Les peuples d'Afrique et du Monde Arabe qui sont les plus vulnérables suite aux effets négatifs du changement climatique à cause de la pauvreté, vivent dans les régions à faible latitude, à haute température et l'impact négatif est ressenti tant globalement qu'individuellement.

6) Le besoin incontestable d'une action concertée et coordonnée urgente des pays afro-arabes en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique en vue d'assurer et de préserver fermement leur développement économique des deux régions.

7) L'Accord est en conformité avec la Déclaration de Koweït issue du 3ème Sommet Afro-Arabe tenu au Koweït en 2013 et l'accord antérieur sur une stratégie de partenariat et de plan d'action qui pourraient fortement encourager et faciliter l'investissement dans la région dans un effort commun de lutte contre le changement climatique.

**Résumé du document de travail sur le développement durable présenté lors de la Réunion de concertation tenue à Addis-Abeba, les 20 et 21 mai 2017 Par M. Negussie Zewdie du Forum de consultation Publique de l'Ethiopie sur la Paix, le Développement et la Démocratie (Centre de recherche)**

Les êtres humains doivent être le centre d'intérêt de toute tentatives ou efforts de développement durable en tenant compte la stabilité du système naturel sur lequel dépend l'économie et la société.



Le développement durable est donc la pratique consistant à maintenir la productivité sans mettre en danger le système naturel.

La plus grande population des pays africains et du Monde Arabe dépend des produits agricoles, de la pêche, du pastoralisme, du commerce et des autres emplois comme moyen de subsistance où la paix et la stabilité ont régné.

Cependant, des facteurs combinés de la dégradation des sols, des changements climatiques défavorables et de la sécheresse ont empêché la récolte d'une production alimentaire adéquate. La perte de sol et de nutriments par l'érosion et la dissipation grave des niveaux d'humidité dues à l'abus environnemental global ont de plus en plus érodé la productivité de l'agriculture, continue de ne produire que ce qui est suffisant au niveau du ménage. Le nombre bétail qui a été une source importante de développement d'actifs depuis des siècles a également diminué en raison de la disparition du pâturage, du fourrage, de l'approvisionnement en eau et des diverses maladies qui ont propagé à cause des perturbations et des déséquilibres écologiques qui en découlent.

Le manque d'approvisionnement en énergie adéquat pour les besoins de cuisson et de chauffage a engendré une dépendance totale des forêts naturelles affectant négativement l'écosystème. Les femmes ont particulièrement souffert de cette situation, devaient chercher du bois de chauffage dans des endroits lointains surtout avec la rareté des arbres et des arbustes.

Des pays riches en pétrole et en gaz pourraient profiter de cette situation et réaliser des bénéfices de cette lacune de sources

naturelles pour jouer un rôle très important dans l'atténuation du problème de l'énergie sur le continent africain.

La transformation et la fabrication des produits alimentaires pourraient être une sou-pape de sécurité pour l'environnement toujours accablé et considéré comme option de subsistance pour les pauvres. Les pays africains pourraient bénéficier beaucoup de la production de la canne à sucre, du café, du cacao, du coton, des graines oléagineuses, des huiles noires, des produits à base de plantes et des épices, des fleurs, etc. L'Afrique jouit de nombreuses ressources naturelles abondantes, des minéraux exportables et reste encore le continent le plus pauvre du monde.



L'industrie de la construction est une autre opportunité d'investissement en Afrique pour les partenaires du Monde Arabe.

Des attractions touristiques du patrimoine naturel et culturel en Afrique et dans le Monde Arabe sont des opportunités d'investissement pour générer des revenus à l'appui du développement durable.

Les parlementaires du Monde Arabe et de l'Afrique ont beaucoup à faire et à accomplir pour aider à exploiter des opportunités à leur portée dans le but de renforcer la coopération économique et le développement durable dans les deux régions.



## Chapitre V

# *Paix et Résolutions des Conflits*





## Chapitre V

### Paix et Résolutions des Conflits

Les deux régions arabe et africaine se retrouvent dans un grand chaos engendré par des guerres et des conflits qui se propagent au-delà des frontières nationales et des pays voisins. Les parlementaires peuvent sans doute jouer un rôle majeur dans la lutte contre la corruption, la prévention des conflits et le renforcement de l'intégration régionale.

Le parlement est l'institution la plus proche des citoyens et de leurs soucis par rapport aux organes du gouvernement. La question du maintien de la paix et du règlement des conflits constitue l'une des priorités de l'Association.

Dans le cadre de sa contribution aux efforts de maintien de la paix en Afrique et dans le Monde Arabe, l'Association a organisé plusieurs réunions consacrées au maintien de la paix dont des importantes recommandations relatives au maintien de la paix et du règlement des conflits ont été formulées.

**Résumé du document de travail présenté lors de la 6<sup>ème</sup> Réunion de concertation tenue en Jordanie en 2014, sur le thème " Les leçons tirées des conflits en Syrie, en Irak, au Mali, en Egypte, en République Centrafricaine, au Yémen et en Libye et les mécanismes de leurs résolutions ". présenté par le professeur Sami Khawaldah.**

Les conflits s'observent ici et là, se manifestant par des combats et des tueries ainsi que les confrontations entre

les groupes religieux chiites et sunnites au sein des communautés musulmanes ou des confrontations interreligieuses où les musulmans tuent les chrétiens et vice-versa. Ces crimes sont commis au nom de la religion ou du nationalisme ou par l'usage des termes djihad ou patriotisme.

Les conflits internes s'observent dans plusieurs pays comme en Syrie, en Irak, en Libye, au Yémen, au Mali, en Egypte et en République centrafricaine. Avant, les conflits étaient entre les arabes et les sionistes, c'est-à-dire entre la victime et l'agresseur ou entre les peuples autochtones et l'occupant.

Ce conflit a été le plus long dans l'histoire des conflits dans la région malgré une série d'initiatives lancées en vue de résoudre ce problème, mais l'usage de la force militaire l'a toujours emporté sur toute autre logique et ce, depuis plus de soixante ans. Le résultat a été le déplacement du peuple palestinien au profit des autres peuples venus du monde occidental et de l'Est pour occuper la terre au nom de la religion, de la foi et de l'idéologie et y établir un Etat sioniste avec le soutien des puissances mondiales en vue d'asseoir leur domination sur les terres arabes.

Au début de l'année 2011, les peuples de certains pays du monde arabe se sont révoltés contre leurs régimes pour mettre fin au système d'injustice; ce qui a conduit à l'émergence de ce qu'on a appelé "le Printemps arabe", Des peuples se sont révoltés et d'autres cherchent encore à se révolter, mais cette situation a conduit à l'émergence des groupes, des organisa-



tions et des personnalités qui cherchent avant tout à tirer profit de ces révolutions. Ils ont adopté le proverbe “ la fin justifie les moyens ” ouvrant la voie aux puissances étrangères à utiliser ces groupes afin de réaliser leurs intérêts et leur redéploiement dans la région. Ces forces alimentent les conflits internes en se cachant derrière le sectarisme et les groupes locaux. En conséquence, les conflits internationaux sont devenus religieux, sectaires et idéologiques; tous ces groupes armés se battent entre eux et reçoivent des armes et de l’argent pour continuer à se battre, avec pour résultat la mort, les déplacements et les destructions. En conséquence, les conflits internationaux sont devenus religieux, sectaires et idéologiques; tous ces groupes armés se battent entre eux et reçoivent des armes et de l’argent pour continuer à se battre, avec pour résultat la mort, les déplacements et les destructions.

Les tueries et les tortures sont commises au sein des peuples d’une même nation ou au sein des communautés musulmanes sous le slogan d’ “ Allah Akbar ” (Dieu est grand).

Les musulmans tuent les chrétiens comme c’est le cas des Assyriens dans le nord de l’Irak, les chrétiens agressent les musulmans comme c’est le cas en Birmanie, au Mali, en République centrafricaine ; les sunnites tuent des chiïtes et vice-versa, notamment en Syrie et en Irak, ou encore les égyptiens qui s’entre-tuent au nom de la foi ou du pouvoir.

Ces conflits sont de caractère sectaire ou doctrinal nourris par l’ennemi du passé. Toutes les parties en conflit reçoivent

des armes et des fonds pour continuer à tuer et à détruire avec pour conséquence, des milliers de morts de chaque côté. Chaque groupe a un soutien moral à travers des médias qui contribuent à renforcer l’enthousiasme et la détermination au sein des parties en conflit; ce qui a conduit à la perte de la solidarité arabe et les citoyens arabes s’affrontent mutuellement sous l’influence de la propagande médiatique. En conséquence ces conflits qui avaient un cachet international sont devenus sectaire, religieux ou régional, soutenus par des pays puissants.

Certains pays de la région sont obligés de payer un lourd tribut à ces guerres et à ces conflits. Dans ce cas, l’ennemi d’hier a trouvé de nouveaux marchés pour la commercialisation de ses armes.

Des solutions à ces conflits.

- 1.Éviter les divergences idéologiques.
- 2.Mettre fin à la violence et à l’armement et lancer un dialogue national.
- 3.Regrouper les peuples de la région sur le même objectif et le même destin.
- 4.Adopter un projet de résistance politique stratégique dans toutes ses dimensions politique, sociale, culturelle et économique visant à mettre fin à la politique de la dépendance.
- 5.Créer un mouvement national de libération dans ces pays, fondé sur une approche pacifique et démocratique réelle.
- 6.Libéraliser les ressources.
- 7.Libérer la volonté politique de la domination étrangère.
- 8.Encourager la mise en place des plans



réels de développement national.

9. Encourager l'intégration arabo-musulmane.

10. Unifier les positions des peuples arabes, musulmans et chrétiens face aux puissances étrangères.

11. Mettre fin à l'ingérence de certains pays dans les affaires des pays de la région.

**Résumé du document de travail présenté, lors de la Réunion de concertation, tenue en Ethiopie (2016), sous le thème " Le changement climatique et l'Impératif sécuritaire en Afrique et au Moyen Orient ", présenté par le Prof Charles Ukeje de l'Institut d'études sur la Paix et la Sécurité, de l'Université d'Addis-Abeba, en Ethiopie.**

L'un des défis les plus redoutables auxquels sont confrontés l'Afrique et le Moyen-Orient au XXI<sup>e</sup> siècle est celui de l'impact négatif des changements climatiques sur notre vie. En 2007/2008, le Rapport sur le développement humain dans la lutte contre le changement climatique: la sécurité humaine dans un monde divisé a révélé la dure vérité que les gaz à effet de serre; la cause la plus connue du changement climatique et du réchauffement climatique, augmentaient à un rythme sans précédent; de sorte que si rien n'est fait, et de toute urgence aussi, les conséquences seront graves et inimaginables (HDR, 2007/2008).

Au risque de paraître alarmiste, permettez-moi de partager avec vous certaines des réalités sombres que les conditions du changement climatique ont causées dans le monde en général, et en Afrique

et au Moyen-Orient en particulier:

- L'épais nuage toxique à New Delhi, qui a empêché les enfants d'aller à l'école;

- Le rythme accéléré de la désertification dans la majeure partie de la zone sahélo-saharienne d'Afrique, ainsi que la sécheresse et la famine causées par El-Nino à l'Est et dans la Corne de l'Afrique;

- L'élévation du niveau de la mer océanique menace les citoyens des nations insulaires et les habitants des communautés côtières. Mon objectif dans cette courte réflexion, mesdames et messieurs, les sénateurs et les participants,



n'est pas seulement de revenir à votre attention sur les innombrables défis imposés par l'évolution des conditions climatiques. Plus important encore, j'ai l'intention de décrire quelques-unes des implications profondément inquiétantes du changement climatique pour la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique et au Moyen-Orient. Si quelqu'un dans cette salle doute encore du lien longtemps reconnu par les experts entre le climat-environnement et l'insécurité, il n'est non seulement temps de prendre conscience de cette situation, mais aussi de songer à une série de mesures ou solutions à mettre en œuvre, y compris celles qui



relèvent de votre compétence, en tant que législateurs, en vue de faire face à ce défi auquel nos citoyens et nos gouvernements sont confrontés.

Malgré toutes les conditions climatiques irréversibles dont nous sommes témoins, il y a ceux qui pensent et travaillent, sur la base d'une conviction, que le réchauffement climatique associé au changement climatique est un mythe bien orchestré par les scientifiques avec leurs chiffres alarmants. Cependant, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a publié un rapport indiquant que 2016 sera probablement la première année complète à dépasser la barre de 1,200 C au-dessus des niveaux préindustriels; ce qui le rapproche dangereusement de l'objectif de 1,50 C fixé dans l'Accord climatique de Paris.

Alors que les émissions humaines de CO2 sont restées relativement stables entre 2014 et 2015, l'apparition d'un phénomène météorologique induit par El Niño entraîne une hausse des niveaux de gaz dans l'atmosphère. Selon le "Global Green house Reference Network", le monde a atteint un "jalon important"; en témoigne le niveau le plus élevé de l'augmentation du dioxyde de carbone dans l'atmosphère depuis l'époque préindustrielle. En effet, il est clair que nous approchons rapidement le seuil de la hausse de 20 C mentionné dans le rapport 2007/2008 de l'ONU sur le développement humain qui stipule que le monde sera confronté à des dommages écologiques importants difficiles à inverser. Si des mesures audacieuses ne sont pas prises et soutenues par des enga-

gements solides et complets (en lieu et place d'engagements simplement symboliques), le destin du monde en général et de l'Afrique et du Moyen-Orient, en particulier, en terme d'évolutions politique et socio-économique continuera à peser sur un équilibre précaire.



Certes, le changement climatique est pour la plupart une catastrophe provoquée par l'homme. Il est en effet un produit direct de l'action irresponsable, en tant que gouvernement et citoyens, à vouloir prendre tout de la nature sans penser à lui redonner un équilibre sain. Le changement climatique reflète des actions et des choix humains débridés qui ont été le signe singulier de notre course effrénée et imprudente pour le développement qui enrichit une poignée de personnes tout en appauvrissant davantage la grande majorité de notre population. Nous devons donc constater les contradictions du changement climatique auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui en tant que facteur de notre pillage des richesses de la terre sans le respect de l'éthique, des normes et de la durabilité.

Les signes d'avertissement ont toujours été là. Je suis sûr que beaucoup d'entre vous se rappellent du Pasteur anglican



d'origine anglaise, R. Thomas Malthus, qui, il y a près de quatre siècles, en 1798, s'inquiétait de la croissance géométrique de la population tandis que la capacité de charge de la nature augmentait au rythme arithmétique. Il a eu raison de prédire cette situation, à moins que quelque chose de drastique arrive à réduire la population (en tant que pasteur, il avait notamment prédit la peste, la famine, les catastrophes naturelles et les guerres), un moment viendrait où le délicat équilibre de la nature mettra en danger l'existence humaine. Il se propage de nos jours, des idées néo-malthusiennes, dans les milieux politiques et universitaires. Ces derniers proclamant l'arrivée imminente de l'anarchie si nous ne portons pas une attention particulière aux questions de changement climatique.

Il est vrai que notre monde a été témoin de découvertes scientifiques révolutionnaires pratiquement dans toutes les sphères; des voyages spatiaux à la médecine. Ce que notre génération semble avoir ignorée, est que la préoccupation pour une quête effrénée de l'avancement scientifique ne nous a pas permis de reconnaître aussi que ce progrès a une certaine limite. Parce que la terre et une grande partie de ses ressources sont fixes et non renouvelables, il est impossible de les étendre au-delà de la capacité de charge. Dans la poursuite sans fin de la modernité associée au progrès matériel, nous sommes alors confrontés à la tragédie classique: chacun cherche à accapa-

rer les riches ressources de la terre, mais personne n'est très attentif pour prendre soin de cette terre.

Il y a six décennies, la Charte de l'Organisation des Nations Unies (ONU) définissait spécifiquement la nécessité d'un engagement mondial pour promouvoir le progrès social et de meilleures conditions de vie dans une plus grande liberté. Cette promesse a été renouvelée lorsque les gouvernements du monde entier se sont de nouveau réunis à New York pour adopter la Déclaration du Millénaire qui a de nouveau réaffirmé son engagement à "libérer les hommes, les femmes et les enfants des conditions abjectes et déshumanisantes de l'extrême pauvreté" : 17).

A mon avis, s'il y a quelque chose qui menace cet impératif global ou ambition, le changement climatique (et ses conséquences désastreux) devrait se retrouver en première position car il contribue à priver l'Afrique et le Moyen-Orient de cette liberté. Contrairement à la plupart des problèmes aussi pressants comme la prolifération des armes, le terrorisme, les marchés mondiaux instables, le trafic de stupéfiants, les migrations, pour ne citer que ceux-là, l'espace écologique mondial transcende les lignes politiques, économiques et sociales. Les êtres humains, les plantes et les animaux sur la planète-terre partagent la même atmosphère. Cependant, les plus pauvres du monde dans le soi-disant hémisphère sud, souffrent le plus des effets négatifs du changement climatique que ceux de l'hémisphère nord plus riche.



# Chapitre VI

## *Culture*





## Chapitre VI

### Culture

Introduction du Secrétaire Général Adjoint de l'ASSECAA, Mr. Egwim Nkemjika, lors de la Réunion de concertation tenue au Burundi en 2013.



La culture représente la base de l'identité des nations. En effet, les nations qui permettent la perte de leur culture pourraient aussi perdre leur identité. Sans doute, si quelqu'un perd son identité, il risque de compromettre l'ensemble de ce qu'il a; perdant ainsi la confiance en soi.

Les progrès technologiques dans les médias de masse ont permis d'entrer dans plusieurs cultures et de pénétrer dans chaque ménage sans tenir compte du contenu que ces médias véhiculent dans ces cultures. En l'absence d'une alternative convenable qui attire l'intérêt des familles, ces dernières seraient au contraire attirées par les autres médias de masse.

Il est bien connu que par la préservation et la promotion de notre patrimoine culturel, nous pouvons atteindre nos objectifs pour le développement, car la culture représente le point de départ pour l'identification des besoins de nos

civilisations. En outre, la culture influe sur la nature de notre travail et de notre production.

Elle représente aussi un indicateur pour les secteurs de développement et d'investissement tels que le tourisme. Par exemple, le développement de l'industrie du tourisme dans un pays dépend en grande partie de son contexte culturel. Une telle industrie est sans doute devenue l'une des sources les plus importantes des revenus pour plusieurs pays du monde.

Ainsi, le Monde Arabe en général et l'Afrique en particulier sont dans le besoin de ces ressources. D'autre part, la tendance des pays d'Afrique et du Monde Arabe visant à promouvoir un intérêt commun dans le progrès des aspects culturels de leurs relations constituerait un terrain pour développer ces relations, en plus des revenus directs que toutes les parties peuvent gagner en termes de dynamisation du secteur culturel dans leur propre pays.

**Résumé du document de travail présenté lors de la Réunion de concertation tenue au Burundi en 2013, sous le thème "Points importants de la note sur la renaissance culturelle afro-arabe : rôle des parlements"; par le Professeur Aloys Misago, à l'Université du Burundi.**

### Historique

Les contacts entre l'Afrique noire et le Monde Arabe datent d'au moins 2000 ans de notre ère. Le Monde Arabe dont il est question se compose de vingt et un pays. Sa population est estimée à 337 millions de personnes. Géographiquement le Monde Arabe s'étend sur des milliers de kilomètres. Il est bordé par



la Méditerranée, le Sahara et les chaînes montagneuses du Taurus, du Kurdistan et de l'ouest de l'Iran. Une partie du Monde Arabe est donc africain et il est composé de sept pays du Nil et du Maghreb, formant ainsi un lien et une base de coopération entre ce continent et le Monde Arabe.

### Relations afro-arabes.

#### La présence africaine dans le Monde Arabe

Les noirs africains se rendaient déjà en Asie bien avant l'époque de l'Islam comme esclaves. Toutefois, les afri-



cains noirs ne sont pas arrivés en Asie uniquement comme esclaves, mais aussi comme conquérants. A l'époque du Prophète Mahomet la Mecque comptait sur une armée mercenaire d'éthiopiens, d'autres africains du Sud du Sahara et d'arabes nomades pour protéger ses routes de caravanes et assurer l'escorte des familles importante de la ville.

#### La présence arabe en Afrique

Comme on l'a vu plus haut, dès les Vème et VIème siècles, les Arabes et l'Ethiopie entretenaient des relations très étroites. Le prophète Mahomet lui-même conseillait souvent à ceux de ses plus fidèles disciples qu'il voulait protéger de trouver refuge en Ethiopie pour échapper à la persécution des païens de La Mecque. La pénétration des Arabes en Afrique dut toutefois attendre la mort du prophète Mahomet en 632. Dix ans plus tard, les Arabes étaient présents dans les plus importantes villes de l'Orient.

Damas fut conquise en 636, Jérusalem en 638 et Alexandrie en 642. Dès 679, les Arabes étaient arrivés en Libye et en Tunisie, et, au Xème siècle, l'arabisation du Maghreb avait considérablement progressé. Puis une poussée générale s'amorça en direction du sud, à partir de l'Egypte, de la Libye et du Maghreb. C'est au XIIème siècle que fut fondé le royaume musulman de Kanem.



### **Les raisons de la pénétration arabe en Afrique**

L'une des raisons fut certainement la volonté de propager la religion musulmane, mais ce ne fut pas la seule. Le Monde Arabe à l'exception de l'Égypte qui était agricole se composait en grande partie de groupes nomades organisés pour pratiquer le commerce sur de longues distances et à une vaste échelle. Ce commerce portait principalement sur l'or, qui provenait en grande partie du Haut-Sénégal et de la région des Achanti, premiers fournisseurs de l'Empire romain, de l'Europe médiévale, de l'Orient ancien et du Monde Arabe jusqu'à la découverte de l'Amérique. L'ivoire, la gomme et les esclaves figuraient aussi parmi les exportations. En retour, l'Afrique noire importait des médicaments, des parfums, des dattes, du sel, des tissus, des chevaux, du cuivre, du fer en barres et des armes.

### **Résultats des contacts afro-arabes**

Des affinités religieuses et culturelles

L'un des résultats les plus durables des premiers contacts entre les Arabes et les Africains fut la diffusion de l'islam en Afrique. Le colonialisme n'interrompit pas cette diffusion; l'islam se renforça et, dans des zones comme le Sahel, il fut même utilisé pour maintenir l'ordre social et le progrès.

### **Une solidarité accrue**

Le grand nombre de musulmans est à l'origine de liens à la fois religieux et culturels

avec le Monde Arabe, liens qui peuvent être le fondement d'une sympathie et d'une compréhension mutuelles, et donc d'une solidarité entre les deux régions. Ces liens ne cessent d'ailleurs de se raffermir.

### **Une communauté du savoir:**

Depuis les temps les plus reculés, il y a eu des liens entre les érudits du Sahel et le Monde Arabe. Des Africains allaient étudier à l'Université Al-Azhar du Caire et dans d'autres universités du Monde Arabe. Actuellement les universités marocaines sont la destination favorite des étudiants originaires du continent noir.

Les Arabes ont appuyé la libération totale des Africains à l'égard des régimes blancs racistes et minoritaires d'Afrique du Sud et, de leur côté, les Africains soutiennent publiquement la cause arabe au Moyen-Orient. Le sentiment est assez répandu que l'expérience historique similaire des Africains et des Arabes ainsi que leurs rapports culturels et leur situation de dominés sur le plan international pourraient constituer une base viable pour des rapports futurs entre les deux régions voisines.

### **Les défis :**

Les conséquences de l'esclavage

Comme on l'a noté plus haut, la seule ombre au tableau est la traite des esclaves par les Arabes. Ce qu'on a souvent tendance à perdre de vue, c'est que l'islam n'est pas favorable à l'esclavage et qu'il le tient au contraire pour l'une des pra-



tiques les plus regrettables qui soient tolérées. De plus, l'islam est résolument hostile à la discrimination raciale.

### **Une solidarité motivée par les conflits**

Certains observateurs ont prédit que les relations afro-arabes pourraient connaître de sérieux problèmes une fois que les problèmes qui les fédéraient venaient à être résolus. En effet, une alliance politique à long terme serait incertaine entre des groupes qui, au départ, se sont intéressés l'un à l'autre parce qu'ils avaient des ennemis communs. Les ennemis d'aujourd'hui pourraient aisément devenir les amis de demain.

### **Un partenariat plus équilibré**

L'un des plus graves de ces dangers serait que l'une des parties essaie de dominer l'autre. Le Monde Arabe, de par sa puissance économique, pourrait être tenté de dominer à la fois l'U.A. et la Banque africaine de développement, ainsi que le groupe africain à l'O. N. U. et dans d'autres conférences et organisations internationales. Les Arabes sont accusés de favoriser les pays à forte population musulmane dans leurs programmes d'aide à l'Afrique noire. Même s'il est compréhensible que les Arabes éprouvent une sympathie pour les musulmans et les pays musulmans d'Afrique noire, ils ne devraient pas perdre de vue que, huit pays seulement de l'Afrique noire ont une population comprenant au moins 50 % de musulmans.

En penchant trop pour les musulmans,

les pays arabes risquent de se couper d'un grand nombre d'États d'Afrique noire.

Une autre question qui mérite d'être signalée est le sort des Africains dans certains pays à forte population arabe. C'est ainsi que de nombreux pays d'Afrique noire éprouvaient de la sympathie pour les Noirs du sud du Soudan et que certains ont soutenu le soulèvement

La Mauritanie est peuplée d'un nombre important de Noirs. La capacité dont feront preuve les Africains et les Arabes de vivre en harmonie dans ces deux pays aura un effet important sur la coopération afro-arabe.

### **Rôle des parlements dans la renaissance culturelle afro-arabe**

#### **L'identité culturelle**

Sur base de l'analyse précédente, on peut dégager quelques lignes du rôle des parlements dans la renaissance culturelle afro-arabe.

Comme on le sait, l'identité culturelle fait aussi partie de l'identité d'un être humain. Les éléments constitutifs de l'identité culturelle sont la langue commune, l'histoire commune, qui est fortement liée à l'existence de l'Etat et la religion commune, dans un sens plus large. Les parlements sont donc appelés à promouvoir ces éléments qui forment le fondement de l'identité culturelle et peuvent constituer un pont entre les différents peuples.



### **Promotion de la religion et des lieux sacrés**

La religion étant l'un des piliers de l'identité culturelle, les parlements Africains et Arabes devraient produire une législation visant garantir le respect des religions et des lieux sacrés et la protection des différentes cultures nationales.

### **Promotion du dialogue intercommunautaire**

Dans le même cadre, il est urgent de renforcer les ponts du dialogue entre les communautés africaines et arabes et consolider les bases de la conciliation et de la coexistence commune avec l'implication des Parlements africains et arabes dans la production de la législation et des lois et la contribution dans l'élaboration de politiques publiques efficaces capables de combattre toutes les formes de ségrégation quelles qu'elles soient et de toute nature. Les parlements arabes et africains ont également un rôle important dans la promotion de l'harmonie et de l'unité dans la diversité, de la réconciliation des différentes cultures et de la cohabitation des peuples avec leurs différences. Soulignons l'importance de la coordination entre la Conférence parlementaire afro-arabe et les organisations internationales comme l'UNESCO, et les organisations non-gouvernementales afro-arabes dans le domaine de la promotion de la diversité culturelle et du dialogue des civilisations ;

En vue de pérenniser les relations historiques et socioculturelles du monde

afro-arabe, les parlements concernés sont appelés à promouvoir des musées de la culture afro-arabe et la conscience et le respect de la richesse de toutes les religions tout en œuvrant à trouver un terrain commun entre les civilisations afin de faire face, de manière conjointe, aux défis de l'humanité.

### **Promouvoir la communication interculturelle**

La mondialisation est une source de grande communication entre individus, et d'interaction croissante entre les civilisations et les cultures, tout en étant la base des défis de préservation des diversités intellectuelles, culturelles et civilisationnelles de l'humanité. Les parlements devraient promouvoir la compétence interculturelle des différents acteurs politiques et économiques actifs dans la coopération afro-arabe, afin qu'ils prennent conscience de leur propre dépendance de leurs systèmes de valeurs et d'orientation et comprennent mieux le modèle de pensée et de comportement des partenaires.

### **Promotion de la compétence d'action interculturelle :**

En partant de la supposition que la compétence interculturelle comprend trois dimensions comportementales interdépendantes - cognitive, affective et communicative-, les parlements sont appelés à promouvoir des centres de formation interculturelle dans lesquels diplomates, hommes d'affaires, étudiants et acteurs du secteur touristique



pourront acquérir une orientation, qui réussit grâce à l'acquisition des connaissances, mais aussi à travers une restructuration cognitive. La compréhension des concepts et procédures fondamentaux d'une culture étrangère facilitent la vie et le travail dans un pays tiers.

### **Promotion de la communauté du savoir:**

Au niveau académique, les parlements afro-arabes devraient promouvoir la recherche et l'enseignement sur l'histoire et la géographie de l'Afrique subsaharienne et du Monde Arabe, tout en mettant l'accent sur les empires, les grandes personnalités et la lutte de libération africaine ; la diffusion et l'enseignement de la langue arabe et des langues africaines majeures dans les universités arabes et africaines par les intellectuels afro-arabes ; l'approfondissement de l'enseignement des civilisations arabes et africaines tout en soulignant les aspects de convergence et de rapprochement entre les arabes et les africains en tant que communautés complémentaires du point de vue géographique, démographique et culturelle.

### **Création d'un cadre de coopération interculturelle :**

Les parlements afro-arabes sont encouragés à créer un cadre de coopération et de dialogue interculturel qui serait matérialisé par la signature d'accords bilatéraux et multilatéraux de coopération culturelle et de promotion des accords existants susceptibles de favoriser un échange accru de bourses d'études entre les pays arabes et africains, d'appuyer les bibliothèques

scolaires, de créer les centres culturels communs et de revitaliser tous les autres canaux culturels tels que les expositions, les festivals, les semaines culturelles, les projections cinématographiques, les camps d'été, et de favoriser la connaissance entre la jeunesse arabe et africaine.

### **Conclusion**

La géographie, l'histoire et les liens socioculturels constituent une base solide pour édifier une communauté; mais, en définitive, cette édification devrait trouver son impulsion et ses fondements principaux dans le fait que les pays arabes et les pays africains partagent une histoire socio-culturelle vieille de plusieurs siècles et occupent les uns et les autres la même position dans la division internationale du travail, à savoir une position périphérique. Les parlements afro-arabes devront prendre des mesures concrètes pour bâtir une véritable communauté afro-arabe fondée sur l'égalité, les avantages mutuels et la sympathie réciproque.

Les relations afro-arabes ont également créé des liens culturels plus larges entre l'Afrique noire et le Moyen-Orient. On trouve aujourd'hui des descendants d'Africains métissés dans certains pays arabes, tout comme il y a des populations d'extraction arabe en Afrique. Ce double croisement peut favoriser la compréhension entre les pays arabes et pays africains et constituer une base pour la renaissance culturelle afro-arabe.



# Chapitre VII

## *Démocratie et Droits de l'homme*



## Chapitre VII

### Démocratie et Droits de l'homme

De toute évidence, la démocratie est devenue l'un des traits essentiels de la plupart des systèmes politiques dans les pays arabes et africains, dont la majorité sont perçus comme des démocraties émergentes. Une telle approche constitue une préoccupation majeure pour plusieurs pays membres qui tiennent compte des éléments culturels et sociaux et de la lutte pour exercer une sorte de transition bien planifiée dans le contexte politique, social et culturel et faire d'importants



acquis sur la voie de la démocratie.

Dans le même ordre d'idées, le principe de l'approfondissement des valeurs de la démocratie et des droits de l'homme est considéré comme l'un des objectifs les plus importants que l'Association cherche à atteindre. À cette fin, il a organisé beaucoup de réunions au cours desquelles il a souligné l'importance que ces valeurs doivent être bien ancrées dans la vie des gens. ASSECAA cherche toujours à intensifier ses efforts afin d'atteindre ses nobles objectifs.

Dans son souci de renforcer les principes et les normes de la démocratie dans les pays

membres, le Secrétariat Général de l'ASSECAA a organisé la "Journée de l'ASSECAA pour la Démocratie et les Droits de l'homme" à Sanaa, le 7 mai 2012. Lors de cette journée, les participants ont exposé des expériences de leurs pays concernant la mise en application des conventions internationales relatives aux droits de l'homme; ce qui confirme la volonté de l'ASSECAA à promouvoir les droits de l'homme et les pratiques démocratiques dans les pays membres de l'Association.

Dans le cadre de l'engagement de l'Association de la promotion des droits de l'homme, des participants ont exposé, lors de la journée de la Démocratie, des expériences de leurs pays dans la mise en application des conventions internationales sur les droits de l'homme. L'organisation de telle activité reflète la préoccupation de l'Association au sujet du respect des droits de l'homme respect est la pierre angulaire de la pratique démocratique par des pays membres de l'Association.

Pour que la démocratie puisse s'épanouir, il devrait y avoir des améliorations en matière de transparence et de responsabilisation dans les institutions publiques. Et en même temps, des efforts devraient être faits pour lutter contre la corruption, pour construire un lien entre les peuples et les gouvernements basé sur le respect de la compétence, de la bonne conduite et du professionnalisme. En outre, la démocratie doit être consolidée par le biais du renforcement du développement durable tout en garantissant les droits socio-économiques, politiques et culturels des peuples, la lutte contre la corruption, l'analphabétisme et la promotion de l'égalité entre les membres de la société.



## Résumé du document de travail : “ Les Organisations non Gouvernementales (ONG) et les Droits de l’Homme ”, présenté, par Mr. Baligh Al-Mikhlafi, lors de la Journée de la Démocratie et des Droits de l’homme organisé par le Secrétariat Général au Yémen en 2012.

Le terme “Organisation non gouvernementale” ou “ONG” a été formalisé au sein du système des Nations Unies en 1945 avec son inclusion dans l’ Article 71 de la Charte des Nations-Unies. L’ Article 71 donne au Conseil Économique et Social (ECOSOC) des Nations Unies l’ autorité de faire des arrangements adéquats en consultation avec les Organisations non gouvernementales qui s’ occupent des affaires relevant de leur compétence. Les relations entre ECOSOC et les ONG se sont plus développées avec la résolution ECOSOC 1296 et la Résolution ECOSOC 1996 qui soulignent les critères d’ admission au statut consultatif des ONG auprès de l’ ECOSOC.

Alors que les ONG ont joué un rôle dans la réussite de l’ inclusion des principes des droits de l’ homme dans la Charte des Nations Unies en 1945, ils étaient peu nombreux et peu influents à cette époque. Seuls 41 ONG avaient un statut consultatif auprès de l’ ECOSOC en 1948 et peu d’ entre elles mettaient l’ accent sur les questions des droits de l’ homme.

Cependant, depuis les années 1960, le nombre d’ ONG et de leur influence à la fois nationale et internationale, a connu une croissance exponentielle. Environ 500 ONG ont un statut consultatif auprès de l’ ECOSOC en 1968, ce nombre a augmenté à plus de 1000 en 1992. Comme l’ a constaté la Banque Mondiale, l’ aide totale au développement versée par les ONG internationales a décuplé entre 1970 et 1985. La Banque Mondiale estime que le nombre des ONG nationales est entre 6000 et 30000.

Les ONG travaillent pour faire avancer les droits de l’ homme à travers le monde principalement par l’ établissement des principes, la documentation des violations des droits de l’ homme et exercer des pressions pour une application effective de ces principes.



### Le Rôle des ONG

Les ONG jouent un rôle crucial dans le soutien aux populations à reconnaître et à lutter pour leurs droits de l’ homme au sein de leurs propres gouvernements ou de leurs sociétés. Les ONG le font non pas autant pour une présentation théorique dans le but de permettre aux populations de parler ou d’ agir ensemble sur des questions publiques par lesquelles ils apprennent leur propre valeur en tant que personne et le traitement et les opportunités auxquels ils méritent pour mener une vie décente.

Les ONG offrent les moyens de recherche, de témoignage et de défense pour le respect des droits de l’ homme au sein des contextes sociaux concrets. Les ONG peuvent aider les populations à découvrir leurs droits en les aidant à comprendre leur situation et à agir pour leur bien-être commun. Il n’ existe pas de modèle sur la manière dont une ONG travaille pour faire avancer la reconnaissance et la promotion des droits de l’ homme dans une société donnée et par un gouvernement. Certains ONG se consacrent directement aux problèmes des droits.



## Chapitre VIII

### *Femmes Parlementaires*



## Chapitre VIII

### Femmes parlementaires

Le communiqué final de la 3<sup>ème</sup> Conférence de l'Association tenue dans la capitale soudanaise, Khartoum, du 24 au 26 novembre 2008, a recommandé d'encourager la participation des femmes à la vie parlementaire et aux activités organisées par l'Association. Il a aussi encouragé l'organisation des réunions des femmes parlementaires dans le cadre de la poursuite des objectifs

éducatif ainsi que le pouvoir d'autofinancement pour mener des activités de développement afin de profiter des ressources humaines dans la communauté sans aucune discrimination. Sans aucun doute que la vraie richesse d'une nation réside dans ses ressources humaines bien qualifiées, bien formées qui sont capables de s'adapter et de faire face à tout ce qui est nouveau d'une façon efficace et efficiente.

Le terme de l'autonomisation des femmes est connu depuis la Conférence de Beijing



de l'Association. Par conséquent, Plusieurs réunions des femmes parlementaires ont été tenues, dont la dernière s'est tenue au Caire, en Egypte, en 2015.

#### Résumé du document de travail, lors de la Réunion des femmes parlementaires tenue au Caire en 2015 sur le thème : "La coopération afro-arabe en matière d'autonomisation des femmes".

Les femmes africaines et arabes font face à de nombreux défis; comme les autres femmes dans différentes parties du monde, à savoir ; l'exclusion du processus de prise de décision et de la participation active à la vie politique et l'obtention d'un soutien adéquat sur le plan culturel, matériel et

en 1995 et est devenu un aspect essentiel des objectifs du Millénaire et ceux du Nouveau Partenariat pour le développement en Afrique, qui a confirmé qu'il existe des preuves sur l'autonomisation des femmes pour être un facteur principal dans la lutte contre la pauvreté et les épidémies, ce qui réduit le taux de mortalité infantile et maternelle et garanti une représentation égale des femmes et des opportunités.

Il est devenu clair que pour atteindre le deuxième objectif du Millénaire pour le développement, il dépendra beaucoup sur la réalisation du premier objectif qui est lié à la lutte contre la pauvreté. Le troisième objectif est d'assurer l'égalité des genres. Le lien entre l'égalité des sexes et



la croissance économique est devenu clair et cohérent sans aucune ambiguïté.

### **Le contexte de référence - la base juridique:**

- Au niveau international, l'autonomisation de la femme et le renforcement de leur rôle est basé sur tous les domaines au niveau international:

- La Charte des Nations Unies en 1945 prévoit le principe d'égalité entre les hommes et les femmes.

- La Déclaration des droits de l'homme de 1948 a affirmé aussi l'égalité des sexes.

- La mise en place du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) en décembre 1976 et les Conférences de Beijing 1975-1985 - 1995 ainsi que le lancement de la Décennie internationale de la femme.

**Dans le contexte arabe et africain:** nous constatons que les Sommets arabes et africains ont porté sur les points suivants:

### **I. La tenue du premier Sommet afro-arabe en Egypte au Caire en mars 1977 :**

- Ce Sommet a confirmé les principes de la Charte des Nations Unies et la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies. En plus des Résolutions prises lors du Sommet, il est mis l'accent sur la coordination des efforts dans tous les domaines économique, social, culturel ainsi que le renforcement du rôle des femmes sur tous les plans.

### **II. Le 2<sup>ème</sup> Sommet afro-arabe à Syrte en Libye en Octobre 2010:**

Les conclusions issues du Sommet de Syrte stipulent explicitement l'importance de la coopération et de la coordination dans le domaine de l'autonomisation des femmes et de l'amélioration des conditions des femmes sur le plan économique, social et juridique. Elles affirment aussi l'importance

de créer des opportunités d'emploi pour les femmes et de leur accorder des opportunités pour participer à la sphère économique, politique et sociale. Les conclusions de ces forums internationaux soutiennent les efforts conjoints pour éliminer toutes les formes de discrimination contre les femmes et consolider la coopération en matière de lancement des initiatives qui visent à assurer les droits de la femme arabe et africaine, le renforcement du rôle de la femme et la formulation des législations qui assurent la protection des droits de la femme au sein de la société.

### **III. La tenue du 3<sup>ème</sup> Sommet afro-arabe dans la capitale de l'Etat du Koweït en novembre 2013:**

Le troisième Sommet afro-arabe a accordé une importance particulière au rôle des femmes. Le plan d'action de partenariat arabo-africain pour 2011 - 2016 a assuré l'autonomisation des femmes en matière d'éducation, d'opportunités d'emploi, de participation à la vie économique, sociale et politique, et que la femme doit être pleinement intégrée au processus de développement durable.

- La déclaration du Sommet du Koweït dans le paragraphe (24) a mis l'accent sur l'importance de soutenir les stratégies et les initiatives visant à éliminer toutes les formes de discrimination contre les femmes afin d'atteindre l'égalité, l'équité et de sensibiliser le public aux principes et aux valeurs humanitaires qui garantissent les droits de la femme et leur rôle dans la société.

- Le paragraphe 25 de la Déclaration du Sommet du Koweït appelle à tous les gouvernements d'adopter des législations pour la protection des jeunes et des femmes et de leur permettre l'émancipation économique. Il assure la participation de la femme à la prise de décisions



d'une base égale avec les hommes sur tous les aspects de la vie politique, économique et sociale.

### **Des obstacles à l'autonomisation des femmes dans les deux régions:**

1. Le droit des femmes pour l'accès à l'éducation: - la question de l'analphabétisme demeure le cœur du problème pour l'autonomisation de la femme.

2. Le droit à la santé: - la propagation des maladies, l'augmentation du taux de mortalité maternelle pendant la grossesse et l'accouchement dû au manque des services de santé appropriés.

3. La culture de l'exclusion sociale: - des communautés qui subissent la culture du mariage précoce et les mutilations génitales féminines. D'après ces coutumes, la femme est la partenaire la plus faible dans un mariage, elle assume une grande responsabilité dans l'amélioration de la vie de famille.

4. L'exclusion politique: - les structures dominées par les hommes sont renforcées dans le but de l'exclusion des femmes de la participation politique par ne pas augmenter le taux de représentation des femmes au gouvernement, aux chambres législatives et aux postes de décision et de hautes responsabilités au processus politique.

5. L'exclusion économique: - Bien que les femmes sont considérées comme l'épine dorsale de l'économie non réglementée, en particulier le secteur agricole, elles ne sont pas en mesure d'obtenir les moyens de production, y compris les prêts, la terre agricole, le soutien technique et les services de soutien en plus de la propagation de la faim, de la pauvreté et la violence dans les zones de conflit et de guerre.

### **Les recommandations issues de ces réunions:**

1. Mettre en place un mécanisme afro-

arabe pour améliorer le statut des femmes et la coordination des efforts arabes et africains pour l'autonomisation des femmes par les moyens suivants:

(A) Respecter le principe d'égalité des genres en termes de droits et de responsabilités et évaluer la mise en application des recommandations issues des conventions internationales sur l'égalité et l'autonomisation des femmes par les pays de deux régions.



(B) S'engager à poursuivre et à renforcer les efforts à tous les niveaux afin d'élargir la participation et l'autonomisation des femmes dans tous les domaines.

(C) Lever les principaux défis et les obstacles à la réalisation de l'égalité des genres et l'autonomisation de la femme.

(D) Accélérer la mise en œuvre des procédures économiques, sociales et juridiques qui garantissent précisément l'égalité des genres et l'autonomisation de la femme.

(E) Lancer des initiatives et des campagnes d'une façon permanente au niveau national, régional et international en vue d'assurer la participation pleine et effective et la représentation des femmes dans tous les domaines en plus de l'engagement à signer et à ratifier tous les traités et les protocoles pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.



CONTACTS DES PAYS MEMBRES

**République Algérienne Démocratique  
et Populaire**

S.E. Abdul Kader Bin Saleh,  
Président du Conseil de la Nation,  
de la République Algérienne Démocratique  
et Populaire,  
Téléphone: 0021321746031/22  
Fax: 0021321746102/107  
E-mail: majliselouma@majliselouma.de

**Royaume du Bahreïn**

S.E Ali Bin Saleh Al-Saleh,  
Président du Conseil Shura du Bahreïn,  
Téléphone: 0097317716500  
Fax: 0097317715715

**République du Burundi**

S.E Honorable Reverien Ndikuriyo,  
Président du Sénat du Burundi,  
Téléphone.: 0025779936444  
Fax: 0025722245114  
E-mail: info@senat.bi; senat@senat.bi

**République du Cameroun**

S.E. Marcel Niat Njifenji,  
Président du Sénat du Cameroun  
Téléphone: 0023799571422  
E-mail: eduretoga@yahoo.fr

**République du Congo**

S.E André OBAMI ITOU,  
Président du Sénat de la République du  
Congo  
Téléphone: 00242055510277  
Mobile: +242 06 668 94 53  
E-mail: obamiitou@yahoo.fr

**République Gabonaise**

S.E Lucie Milebou-Aubusson (F),  
Présidente du Sénat de la République  
Gabonaise  
Téléphone: 002410721863  
E-mail: beatricentoutoume@hotmail.fr

**Royaume Hachémite de Jordanie**

S.E.FAISAL EL – FAYEZ,  
Président de la Chambre Al-Ayan du  
Royaume Hachémite de Jordanie,  
Téléphone: 00962777257812  
Fax: 0096265676981  
E-mail: info@senate.jo

**République islamique de Mauritanie**

S.E. Mohamed Al Hassan Ould Al Haj,  
Président du Sénat de la République  
islamique de Mauritanie,  
Téléphone: 002225256877  
Fax: 002225257373

**Royaume du Maroc**

S.E. Abdelhakim Benchemach,  
Président de la Chambre des Conseillers du  
Maroc,  
Téléphone: 00212537761116  
Fax: 00212537730568  
E-mail: med.taib.cohen@hotmail.fr

**République de Namibie**

Hon. Mensah-Williams, Margaret Natalie,  
Président du Conseil National de Namibie  
Téléphone: 00264612028044  
Fax: 09264 61226121



**CONTACTS DES PAYS MEMBRES**

**République Fédérale Démocratique  
d’Ethiopie**

S.E. Yalew Abate ,  
Président de la Chambre de la Fédération  
d’Ethiopie,  
Téléphone: +251-111-242-301/3  
Fax: +251-111-242-304/8

**Etat du Qatar**

S.E. Mohammed Bin Mubark Al Khalify,  
Président du Conseil Shura du Qatar,  
Doha – Qatar  
Téléphone: 0097444413222  
Fax: 0097444356840  
E-mail: alnobi@shura.gov.qa

**Royaume d’Arabie Saoudite**

S.E. Dr. Abdullah bin Mohammed  
bin Ibrahim Al Al-Sheikh,  
Président du Conseil Shura d’Arabie  
Saoudite,  
Téléphone: 0096614821666  
Fax: 0096612120162  
Email: webmaster@shura.gov.sa

**République d’Afrique du Sud**

Hon. Thandi Modise,  
Président du Conseil national des provinces  
de l’Afrique du Sud  
Téléphone: 0027836115833  
Fax number: 0027214032660  
E-mail: kmthethwa@parliament.gov.za

**République du Soudan**

S.E. Dr. Omer Suleiman Adam.,  
Président du Conseil des Etats du Soudan,  
Téléphone: 0024912352266  
Fax: 00249187560950  
E-mail: info@councilofstates.gov.sd

**République Fédérale du Nigeria**

S.E. Bukola Saraki,  
Président du Sénat du Nigeria,  
Téléphone: 00234803595000  
Email: ayewohnelson@yahoo.com

**Royaume du Swaziland**

S.E. Gelane Zwane  
Président du Sénat de Swaziland,  
Téléphone: 002684162407  
Fax: 002684161603  
E-mail: happy@swazi.net

**République du Yémen**

S.E. Abdul Rahman Ali Othman  
Président du Conseil Shura du Yémen  
Téléphone: 00967-1-227815/4  
Fax: 00967-1-560390  
E-mail: shoora@y.net.ye

**République du Zimbabwe**

S.E. Edna Madzongwe  
S.E. Edna Madzongwe,  
Président du Sénat du Zimbabwe  
Téléphone: 002634252944  
Fax: 002634252935  
E-mail: externalrelation@parlizm.gov.zw



**Association des Sénats, Shoura et Conseils Equivalents  
d'Afrique et du Monde Arabe (ASSECAA).**

**Boite postale 8899**

**Haddah**

**,Sana'a**

**République du Yémen**

**Téléphone: 00967-1-433925/433926/433928**

**Fax: 00967-1-433927**

**E-mail: [assecaa@gmail.com](mailto:assecaa@gmail.com)**

**Site web :- [www.assecaa.org](http://www.assecaa.org)**



**Téléphone : +967 1 433924 - 433925 - 433926**

**Fax: +967 1 433927**

**Site Web : [www.assecaa.org](http://www.assecaa.org)**

**E-mail : [assecaa@gmail.com](mailto:assecaa@gmail.com)**